



La Marine nationale au service des populations civiles



Centre
d'Études
Supérieures
de la Marine

La coopération civilo-militaire dans la Marine

Aspirant Benjamin NEGROTO

Décembre 2010



cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr

*« Donnez moi un médecin, je vous rends trois compagnies ;
un chantier vaut trois bataillons... »*

Maréchal Louis Hubert Lyautey

*“With compassion for others
we build – we fight
for peace with freedom”*

Credo de la First Naval Construction Division de l’U.S. Navy

Sommaire

<u>Introduction</u>	3
<u>De la « directive Lanxade » à la coopération civilo-militaire</u>	8
Mise en place du concept	8
De l'action à la coopération civilo-militaire	10
La Marine et ses rapports avec les civils	12
<u>Buts et médiatisation de la coopération civilo-militaire</u>	14
Les objectifs visés	14
Les relations armées/ONG	19
Les besoins médiatiques de la coopération civilo-militaire	22
<u>Les actions de la Marine nationale, entre civilo-militaire et humanitaire</u>	29
La Marine au sein du GIACM	29
La Marine au service des populations civiles	32
L'importance de l'aspect humanitaire dans la coopération civilo-militaire	36
Et sur le territoire national ?	43
<u>Coopération et actions civilo-militaires dans les marines étrangères : éléments comparatifs</u>	46
L'U.S. Navy et les « Civil-Military Operations »	46
L'humanitarisme de la coopération civilo-militaire britannique	54
Nouvelles puissances, nouveaux acteurs civilo-militaires	59
<u>Conclusion</u>	63
<u>Bibliographie</u>	66

Introduction

En tant qu'armée, la Marine nationale est « *un corps de troupes qui est prêt à entrer en guerre*¹ ». Sa vocation est donc par définition, d'assurer la sécurité des intérêts de la Nation (française en l'occurrence), en portant les armes. Il n'empêche que son rôle est bien plus riche et complexe que cela puisque, les armées peuvent endosser des responsabilités autres que celles des simples confrontations armées. La marine peut jouer, ce qu'elle fait depuis l'Antiquité, un rôle de diplomate auprès des Etats côtiers et de leurs populations².

Longtemps, ce rôle s'est borné à la démonstration de force. Des trirèmes athéniennes détruisant les cités qui refusèrent de poursuivre le paiement du tribut de la ligue de Délos après les guerres médiques, aux navires du commodore Perry imposant l'ouverture du Japon au monde extérieur, les marines ont su dicter les lois de leur nation. Les navires impressionnaient, dissuadaient, pouvaient appliquer la diplomatie de la canonnière,... dans un contexte qui fait triompher la loi du plus fort. Car seule comptait la victoire sur les gouvernements et les armées de l'adversaire. Les populations civiles n'étaient qu'un souci secondaire et ne jouaient qu'un rôle annexe dans la résolution des conflits. La vie humaine n'avait d'ailleurs pas la même valeur que de nos jours et la guerre, grande décideuse du destin des nations, ne se jouait que sur un champ de bataille bien défini, entre gens d'armes. Le civil n'était qu'une victime ignorée, subissant passivement les privations, les destructions et les maladies inhérentes à tout conflit.

Cette situation va lentement évoluer, jusqu'à faire de la population civile, la préoccupation première des forces engagées dans une guerre. Il y a eu dans un premier temps, une prise de conscience du sort des civils pris dans la tourmente des batailles. L'époque moderne va voir les guerres se soumettre à des lois, avec à la tête de ce mouvement le juriste hollandais Grotius (au XVI^e siècle), afin de limiter les conséquences des règlements armés au simple champ de bataille et ainsi épargner au maximum les populations des environs. Au lendemain de Solferino (24 juin 1859), le Suisse Henri Dunan, frappé par les horreurs de cette bataille décide de fonder le *Comité international de la Croix rouge*. Les deux conflits mondiaux

¹Dictionnaire Émile Littré

² COUTAU-BEGARIE Hervé, *Le meilleur des ambassadeurs, théorie et pratique de la diplomatie navale*, Bibliothèque Stratégique, ed Economica, 2010, 383 p.

La Marine nationale au service des populations civiles

attirèrent également l'attention sur le sort des civils et de nombreuses organisations comme *Save the children fund* ou *Oxfam* (pour *Oxford Committee for Famine Relief*) furent créés³.

Les militaires quant à eux, vont commencer à se préoccuper sérieusement du sort des civils, à partir du moment où ces derniers vont devenir des acteurs clés des combats. Le civil devient important pour trois raisons.

Tout d'abord, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, les forces occidentales vont avoir tendance à être déployées non plus pour des guerres, mais pour des opérations de plus petit format (du type opérations extérieures, OPEX) puis de rétablissement ou de maintien de la paix. Le but n'est plus uniquement de détruire son adversaire, en particulier lorsque l'on est une force d'interposition, mais de reconstruire, si ce n'est de créer, un climat social permettant un retour au calme dans la zone des opérations. Cela passe par l'amélioration des conditions de vie des populations, voire leur prise en charge dans certains domaines, offrant ainsi une alternative de choix de vie aux belligérants locaux.

La seconde raison est, elle, due à l'évolution de la pensée stratégique et le glissement des guerres conventionnelles vers les conflits asymétriques dans l'après-1945. Ce genre de guerre n'est pas nouveau, puisqu'il est possible de citer en exemple de « petites guerres » l'aventure des Camisards dans les Cévennes au tout début du XVIIIe, ou les guerres de Vendée et la chouannerie pendant la Révolution. Mais ces précédents ne peuvent être pris en compte dans la question d'une collaboration entre civils et militaires, puisque l'époque imposait un règlement de ces soulèvements dans le sang⁴. Or avec l'ascendance que prend la diplomatie sur les armes, le civil, de dégât collatéral, va devenir un enjeu. Le principe de guerre irrégulière, théorisée entre autre par Mao Tse Tong, porte la guerre au sein même de la communauté civile, alors que celle-ci devait depuis Grotius être épargnée le plus possible. L'adversaire le plus faible va, pour rééquilibrer les forces, s'appuyer sur la population et en faire un personnage actif des opérations. En employant le terrorisme comme une arme, en combattant sans uniforme ou en se cachant parmi les populations locales et en donnant un rôle à l'opinion publique, les belligérants créent de toute pièce un nouveau protagoniste du conflit. La société occidentale n'acceptant plus l'imposition de la loi du plus fort au monde civil, c'est

³GOURLAY Catriona, *Des partenaires distants : la coopération civilo-militaire dans les interventions humanitaires*, 2000

⁴Ici, les dragonnades ou les colonnes infernales

à celui qui gagnera « *les cœurs et les esprits* »⁵ que reviendra la victoire.

Il n'est même plus besoin de guerre pour appliquer cette nouvelle stratégie ; car si la guerre est une extension de la politique par d'autres moyens, le militaire est l'instrument du politique, au service des intérêts de la nation. Et ce dernier peut demander l'emploi de troupes, dans une région qui n'est pas une zone de conflit, mais dont la stabilité nécessite l'envoi de personnels dans le but d'améliorer la situation, apporter de l'aide au nom de son pays, et par conséquent y assurer ses intérêts.

Les armées françaises, pour mener à bien de telles actions, se sont tournées vers le concept de coopération civilo-militaires⁶, dont les buts ont été définis dans un rapport de l'Assemblée nationale⁷ en ces termes : « *les actions civilo-militaires menées par les armées facilitent l'intégration des forces dans leur environnement et apportent aux militaires une capacité à intervenir dans le volet civil de la crise afin de favoriser la mission militaire. Elles complètent ainsi l'action militaire et diplomatique traditionnelle de l'État sur le théâtre d'opération. Elles permettent d'éviter qu'une armée accueillie avec des fleurs par les populations qu'elle est venue protéger, ne se transforme au fil des mois et des années en une armée d'occupation. Les actions civilo-militaires participent activement à la stabilisation de l'environnement politique, économique et social dans un pays en crise. Mais leur intervention, liée à l'engagement des armées, doit par nature être limitée dans le temps.* » Le service de la Délégation à l'information et la communication de la Défense (la DICOD) propose également une définition, un peu plus récente, mais plus vague : « *L'action civilo-militaire (ACM) désigne la fonction opérationnelle mise en œuvre par les forces armées pour optimiser leur interaction avec l'environnement civil et faciliter ainsi la réalisation des objectifs civils et militaires poursuivis* »⁸.

Si l'on tient compte de ces définitions, la Marine est un candidat sérieux dans l'élaboration d'actions civilo-militaires, car pouvant compter sur de nombreux atouts.

⁵Traduction de l'expression « win hearts and minds » ou WHAM, stratégie américaine lors de la guerre du Vietnam, visant à rallier les populations civiles au gouvernement sud-vietnamien et à l'armée U.S.

⁶CCM, mais l'on rencontre plus souvent l'expression d'actions civilo-militaires (ACM) employée officiellement avant 2005

⁷GAÏA Robert, *Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs*, JORF/AN/RP/2001/N°3167, Assemblée Nationale, 2001, 128 p.

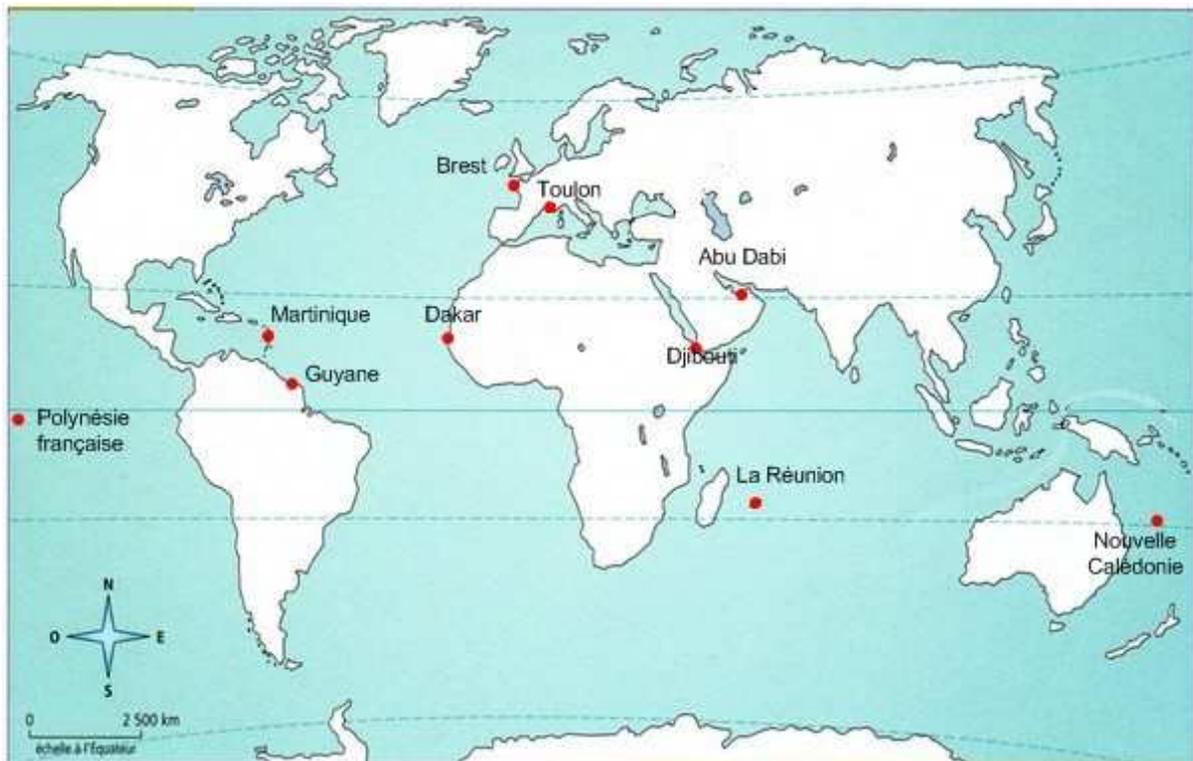
⁸DICOD Département média, *Éléments de langage : l'Action Civilo-Militaire*, Ministère de la Défense, 31 octobre 2007

La Marine nationale au service des populations civiles

Elle bénéficie en premier lieu de l'expérience coloniale française. N'établissant jamais ou en de très rares occasions de colonies de peuplement, les Français ont toujours eu besoin de nouer des liens avec les populations locales. Des officiers comme le maréchal Lyautey comprirent l'importance d'apporter un certain soutien aux « indigènes ». C'est cette génération de militaires qui instaura l'ancêtre de l'action civilo-militaire : le Bureau des affaires indigènes, qui lança la création de routes, puits, écoles, hôpitaux, ... dans les pays colonisés. Les forces françaises sont donc historiquement, imprégnées par une tradition de coopération civilo-militaire.

De plus, la Marine est également marquée par les traditions de solidarité entre gens de la mer. L'entre aide à la mer est une question de survie et cette mentalité pousse le marin à fournir un soutien aux populations qui l'accueillent.

D'un point de vue plus pratique, la Marine nationale bénéficie d'une position géographique privilégiée grâce aux territoires d'Outre-mer. Ces vestiges de l'empire colonial sont extrêmement importants car offrant aux navires français des points d'ancrage partout dans le monde. Cette particularité de la France, à être présente aux quatre coins du globe, permet le déploiement quasi immédiat de bâtiments vers les côtes de n'importe quel pays. Il est d'ailleurs important de noter que la France est l'un des rares pays à posséder cette capacité, en dehors des Etats-Unis et dans une moindre mesure du Royaume-Uni.



Les points d'ancrage de la Marine nationale dans le monde

La Marine forme dans un premier temps, une partie des personnels du Groupe interarmées pour les actions civilo-militaires, mais programme également par elle-même des missions d'aide aux populations civiles lors d'escales par exemple et intervient dans le monde entier lors de catastrophes importantes.

Il est alors intéressant de se demander quelle place tient la coopération civilo-militaire et dans une plus large mesure le soutien apporté aux populations, dans l'organisation de la Marine nationale et comment cette coopération peut se traduire sur le terrain. Il serait également bon de savoir dans quel but la Marine s'engage dans de telles opérations et si des différences existent entre la manière française d'aborder le civilo-militaire par rapport aux autres marines du monde.

Pour faire la lumière sur ces interrogations, il faut tout d'abord clairement définir les champs d'actions qu'englobe le terme de coopération civilo-militaire : présenter l'évolution du concept jusqu'à sa forme actuelle et définir ce qu'englobe ce terme au sein de la Marine. Cette dernière doit ensuite présenter les objectifs que cette coopération est censée lui permettre d'atteindre : les organisations gouvernementales ou non ainsi que les médias y ont un grand rôle à jouer. Une présentation des différents types d'actions civilo-militaires sera ensuite proposée afin d'avoir un aperçu du large éventail des missions organisées par les marins français dans ce domaine. Finalement, un comparatif avec la manière d'opérer des autres marines du monde (principalement l'U.S. Navy) sera proposé, pour découvrir quelles conclusions l'on peut en tirer.

De la « directive Lanxade » à la coopération civilo-militaire

Depuis la période coloniale, la France s'est forgée une certaine expérience des relations entre civils et militaires, et cela depuis les Bureaux arabes du maréchal Bugeaud, jusqu'à la création en Algérie en 1955 des Sections administratives spécialisées. Dès 1898, le général Gallieni expliquait dans son instruction du 22 mai que « *il [l'officier] ne doit pas perdre de vue que son premier soin, la soumission des habitants obtenue, sera de reconstruire le village, d'y créer un marché, d'y établir une école.*⁹ » C'est à partir de cet héritage que va être créé le concept d'action, puis de coopération, civilo-militaire, concept défini par des doctrines, rapports parlementaires et présentations diverses. Depuis les balbutiements dudit concept, la Marine Nationale s'y est intéressé au point de devenir un acteur majeur du système. Les premières réflexions sur la question civilo-militaire datent de 1985, lorsque 25 marins du *Jean Moulin* tentent de s'inspirer des actions d'aides aux populations de l'U.S. Navy, lors d'une mission *Okoumé*¹⁰. La première directive contemporaine concernant les actions civilo-militaires dans un cadre interarmées, pour sa part, est rédigée en 1995 par un marin : l'amiral Jacques Lanxade.

Mise en place du concept

Les prémices du civilo-militaire français :

A la suite de l'intervention de la France en Bosnie-Herzégovine, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées de 1991 à 1995, décide de rédiger une directive de quelques pages, concernant l'emploi des troupes françaises dans le cadre des missions de l'ONU¹¹. Ce texte propose un début de réflexion sur les missions potentielles que peuvent effectuer les forces sur le terrain lors d'opérations de maintien, restauration ou imposition de la paix. Robert Gaïa, dans son rapport à l'Assemblée nationale, présente cette « directive Lanxade » comme étant la première faisant état d'actions civilo-militaires. Si le terme en lui-

⁹Général GALLIENI Joseph, *Instruction du 22 mai 1898*, cité par DE GEOFFROY Véronique, *Quel rôle pour les armées dans la réhabilitation*, Université Aix-Marseille III, septembre 2008, 42p.

¹⁰LE HUNSEC Mathieu, *La Marine nationale lien privilégiée des rapports franco-africains : des indépendances africaines aux missions Corymbe*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2009, 253 p.

¹¹Amiral LANXADE Jacques, *Orientation pour la conception, la préparation, la planification, le commandement et l'emploi des forces françaises dans les opérations militaires fondées sur une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU*, mars 1995, cité dans TARDY Thierry, *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995)*, ed Bruylant, Bruxelles, 1999, 504 p.

même n'est jamais mentionné, l'amiral pose toutefois les bases d'une future doctrine. Le fait est que l'amiral Lanxade a perçu qu'un changement de la nature des conflits s'était opéré en présentant « *un environnement international complexe et instable* »¹² et qu'immergée auprès des populations locales, la force en présence a besoin que l'on facilite son engagement. Il sous-entend également que le soldat n'a plus pour unique vocation de neutraliser son adversaire, mais aussi « *d'apporter quelque soulagement aux victimes* »¹³ : par cette seule phrase, le rôle du militaire s'en trouve élargit : de bras armé, il devient bras protecteur, avec toutes les conséquences que cela peut laisser supposer.

Ne faisant plus d'opérations de guerre proprement dites, mais des opérations de maintien ou de restauration de la paix, le personnel de l'armée de Terre perd quelque part le monopole des opérations car d'un besoin de guerriers sur le terrain, l'on passe à un besoin de militaires, laissant une place grandissante aux marins et aviateurs. L'amiral Lanxade préconise donc l'emploi de la Marine lors d'opérations de l'ONU afin d'assurer « *le maintien de la stabilité régionale et pour faire respecter le droit international* »¹⁴. En ce qui concerne les actions purement civilo-militaires, il n'est fait mention dans cette directive, pour la Marine, que de « *l'évacuation de population civile et l'assistance médicale* »¹⁵. Cette fonction de la marine est mise en parallèle avec celle que propose l'amiral par la suite pour l'aviation, présente pour sa part dans « *le transport tactique et logistique indispensable, en particulier à l'action humanitaire* »¹⁶. Il est intéressant de noter l'emploi du terme humanitaire, ce qui nous le verrons par la suite n'est peut être pas anodin pour expliquer comment les différentes armées voient le rôle de la coopération civilo-militaire.

Le temps de la réflexion :

Cette dernière d'ailleurs, commence réellement à se développer à partir de 1997, avec la rédaction d'une nouvelle directive, venant d'un officier de l'armée de l'Air cette fois ci, le général Douin. Datant du 11 juillet, elle donne la conduite de ces missions à un organisme nouvellement créé, le Centre opérationnel interarmées (le COIA) au détriment du

¹² Amiral LANXADE Jacques , *Orientation pour la conception, la préparation, la planification, le commandement et l'emploi des forces françaises dans les opérations militaires fondées sur une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU, op.cit.*

¹³ Idem

¹⁴ Idem

¹⁵ Idem

¹⁶ Idem

Commandement des opérations spéciales (le COS) qui s'était emparé du sujet au lendemain de la guerre du Golfe, mais uniquement selon une dimension économique. Les échanges entre civils et militaires permettaient alors d'obtenir des renseignements (ce qui est toujours le cas) sur le théâtre des opérations. Le général Douin présente les actions civilo-militaires sur deux niveaux, opératifs et tactiques, selon qu'elles apportent un soutien institutionnel au niveau de l'État, ou individuel en restaurant un cadre de vie normal en termes de logement, sécurité, santé, alimentation. Il définit également les trois catégories d'actions auxquelles peuvent être confrontées les armées françaises : les actions au profit des forces, celles au profit de l'environnement civil et l'appui aux opérations humanitaires. Déjà une nuance apparaît par rapport à la directive de l'amiral Lanxade : ce ne sont plus des actions humanitaires, mais une aide à leur réalisation. Les propositions de l'amiral Lanxade, puis du général Douin, amènent à une réflexion plus poussée sur le civilo-militaire au début des années 2000.

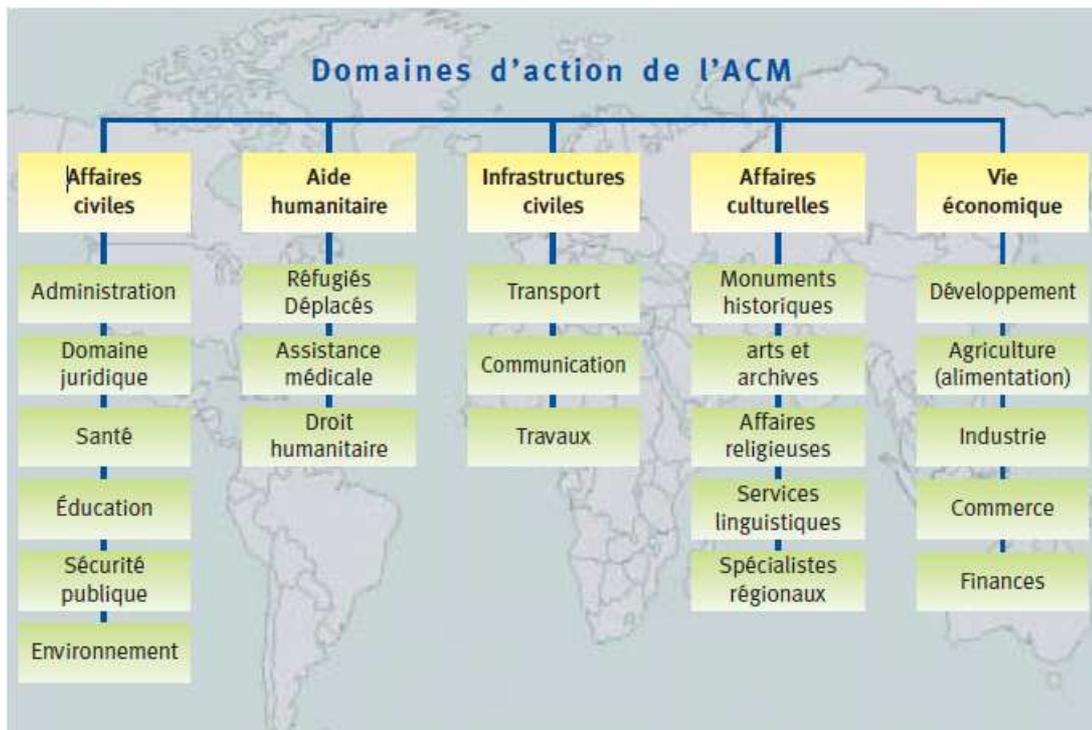
De l'action à la coopération civilo-militaire

Première doctrine :

L'État-major met en place un concept plus complet en 2002, qui va servir pendant trois ans de doctrine interarmées pour les actions civilo-militaires¹⁷. Ces nouveaux documents ne transforment pas de manière radicale ce qu'avaient pu dire sur le sujet l'amiral Lanxade et le général Douin. Ils réorganisent plutôt la pensée, précisent et gravent dans le marbre certains points, tels les domaines soutenus par les actions civilo-militaires. Ces dernières sont alors catégorisées selon leur portée et sont définies en fonction des thématiques qu'elles abordent : affaires civiles, aides humanitaires, infrastructures civiles, affaires culturelles et vie économique, comme le schéma suivant le montre¹⁸:

¹⁷État-major des armées, *Concept interarmées d'actions civilo-militaires*, 227/DEF/EMA/EMP.1/NP, 18 mars 2002

¹⁸DUMONTET FABVIER Hélène, Colonel DARY, Commandant DOYON, Lieutenant-colonel de LAPASSE, Major BERNARD, *L'action civilo-militaire*, p. n° 10



Si l'on peut constater que le champ d'action est vaste, la doctrine rappelle bien que « *la participation doit si possible, rester limitée dans l'espace et le temps, pour ne pas se substituer à l'action des organisations dont c'est la vocation.* » : les soldats en général, les marins en particulier, ne sont pas des membres d'Organisations non gouvernementales (ONG). Le Centre de doctrine d'emploi des forces insiste bien sur ce point : « *Les équipes CIMIC ne sont pas des acteurs humanitaires* »¹⁹.

Ces rappels permettent de mieux définir l'action du nouvel organisme en charge de l'action civilo-militaire, le Groupement interarmées pour les actions civilo-militaires (le GIACM) créé le 1er juillet 2001 à Lyon et établi au quartier Frères. Composé de 530 personnes, dont 96 permanents d'active, la Marine y est représentée à hauteur de 10 % (l'effectif principal est fourni par l'armée de Terre avec près de 70 % du personnel). Ces marins et leurs camarades de l'Air et de la Gendarmerie vont se retrouver éclipsés au GIACM par les hommes de l'armée de Terre, non seulement en raison du faible ratio de « non-terriens », mais aussi à cause de la tournure que prennent les actions civilo-militaires avec la dernière doctrine en date.

¹⁹ Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, *Le développement un défi aux relations entre forces armées et organisations civiles en Afghanistan*, dans Cahier de la recherche doctrinale, septembre 2010, 79 p.

La doctrine actuellement en place :

L'actuel document référence en la matière, le « Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire PIA 09.100 »²⁰, propose une définition claire et simple du concept non plus d'action, mais de coopération civilo-militaire : « *la coopération civilo-militaire (CIMIC) désigne la fonction opérationnelle destinée à améliorer l'intégration de la force dans son environnement humain afin de faciliter l'accomplissement de sa mission, le rétablissement d'une situation sécuritaire normale et la gestion des crises par les autorités civiles (administration, action humanitaire, reprise économique, ...). Le soutien apporté aux acteurs civils ne doit jamais compromettre l'accomplissement de la mission. Les activités qu'il entraîne sont transférées aux acteurs civils aussi tôt que possible.* ». Le GIACM, étant très tourné vers sa composante Terre (il faut dire que l'armée de Terre a investi plus que les autres armées dans l'action civilo-militaire : en l'an 2000 par exemple, la moitié des fonds pour les budgets couvrant ces actions provient de celle-ci²¹), conserve une vision orthodoxe de cette définition, se focalisant sur le principe de soutien aux forces en présence. Le soutien à l'environnement passe alors au second plan, « *en cas d'urgence absolue* », même si « *l'action militaire ne pouvait faire abstraction des aspects humanitaires* »²². Cette partie-là est toutefois privilégiée dans la région Afrique où les aides au profit des populations passent avant celles qui sont au profit des forces²³.

La Marine et ses rapports avec les civils

Les marins et le concept civilo-militaire :

Les actions de la Marine s'inscrivent plutôt dans cette dernière ligne de conduite, plus que dans celle prônée par le GIACM. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe aucune coopération entre eux, bien au contraire. Comme expliqué précédemment, le GIACM accueille une dizaine de marins²⁴ d'active, trois fois plus de réservistes (ces derniers sont

²⁰Etat-major des Armées, *Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire PIA 09.100*, n° 262/DEF/EMA/EMP.1/NP, du 03 mars 2005, 43 p.

²¹GAÏA Robert, *Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs*, op. cit.

²²Lieutenant de Vaisseau LACARRIERE Valérie, *Marine nationale et actions civilo-militaires*, dans « Bulletin d'études de la Marine », n° 38, juin 2007, 103 p.

²³Etat-major des Armées, *Directive d'orientation sur les actions civilo-militaires en Afrique*, 1300/DEF/EMA/COIA/ACM, 15 mai 2000

²⁴Neuf marins (trois officiers, quatre officiers mariniers et deux équipages) en 2007, chiffre cité dans :

La Marine nationale au service des populations civiles

affectés au GIACM via le Centres d'instruction des réservistes de la Marine) qui, avec les membres du service issus des autres armées, sont envoyés dans les zones de crise. Leur fonction est alors la même que celle de leurs camarades : le soutien des forces déployées dans la région, par des actions civilo-militaires. Mais la Marine fait également appel au GIACM pour ses actions propres.

La Marine nationale profite de ses missions, et en particulier de ses escales, pour entretenir un certain nombre d'actions définies ou présentées comme civilo-militaires. La grande majorité de ces actions se déroulent lorsque les bâtiments français participent au dispositif *Corymbe*, en accord avec la « Directive d'orientation sur les actions civilo-militaires en Afrique », plutôt qu'avec le « Concept et doctrine interarmées PIA 09.100 ». En effet, comme nous le développerons par la suite, la Marine n'est pas (en tout cas bien moins que les autres armées) dans une optique de soutien direct de la force, car ne se déployant pas forcément dans des zones de conflits. Le but est alors d'apporter une aide aux populations civiles. N'opérant pas dans un contexte de sortie de crise, mais plutôt sur un modèle de force pré-positionnée, les marins peuvent se focaliser plus que les autres sur une aide dont le premier bénéficiaire est le civil. La force n'est évidemment pas mise de côté, puisque tout projet de coopération civilo-militaire est tributaire de la conjoncture opérationnelle²⁵. Le GIACM travaille alors en amont de l'action, en cherchant sur place des écoles, orphelinats et autres institutions qui pourraient recevoir l'aide de la Marine. Cette aide est précieuse car en plus d'élaborer des projets ainsi qu'un catalogue d'actions en accord avec les spécificités possédées par les marins bénévoles, elle permet d'améliorer l'élaboration des préavis et d'embarquer le matériel nécessaire avant l'appareillage du port-base.

En observant le concept de coopération civilo-militaire, il apparaît donc que la Marine en a élargi le champ d'action, jusqu'à organiser des opérations que de nombreux spécialistes ne considèreraient pas comme rentrant dans la définition qu'en donne la doctrine. Cependant, ces écarts permettent à la Marine de disposer de plus de moyens pour pouvoir atteindre les objectifs qui lui ont été donnés.

Lieutenant de Vaisseau LACARRIERE Valérie, *Marine nationale et actions civilo-militaires*, op. cit.

²⁵Lieutenant de Vaisseau DUMONT Alexandre, *Politique de conduite des actions civilo-militaires dans le golfe de Guinée*, dans « Bulletin d'études de la Marine », n° 38, juin 2007, 103 p.

Buts et médiatisation de la coopération civilo-militaire

La coopération civilo-militaires n'est jamais désintéressée. Le marin, qu'il soit en mission pour ce genre d'actions ou bien "bénévole", peut effectivement avoir pour sa part une démarche plus altruiste en cherchant à aider, à soulager son prochain. Mais l'acte en lui-même se doit d'apporter une plus-value, tant aux armées sur le plan opérationnel, qu'à la France dans une dimension plus large. De plus, pour que ces bénéfices soient exploitables, il est nécessaire de médiatiser ces actions.

Les objectifs visés

Les buts de la coopération civilo-militaire sont divers et variés. Ils diffèrent car nous l'avons vu, le principe de la coopération est soumis à interprétation. Selon que l'on se base sur le « Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire », le « Doctrine interarmées d'intervention extérieure de secours d'urgence » ou le « Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix »..., la vision des interactions entre le soldat et la population n'est pas la même. En fait, ce n'est pas tant la finalité qui diffère car elle reste évidemment la préservation des intérêts de la France, mais plutôt la mise en lumière des chemins qui nous y conduisent. Ils sont clairement définis lorsque l'on se réfère aux différents concepts et doctrines de coopération civilo-militaire ... ils deviennent un peu plus flous lorsque l'on aborde ce qui n'est pas, au vu des définitions de 2005, des actions clairement civilo-militaires et qui sont pourtant présentées comme telles. La doctrine de 2005 présente les objectifs que doit atteindre le GIACM, puisque c'est le service de référence, et insiste sur le rôle de la coopération civilo-militaire au profit de la force. Trois phases sont développées : la préparation de l'engagement, la phase initiale et celle de transition.

Les trois phases de la coopération civilo-militaire :

Lors de la planification de la mission, les acteurs de la coopération doivent fournir au chef d'état-major des Armées une expertise du futur théâtre d'opération, de même qu'un état des lieux complet de l'environnement civil dans lequel les troupes vont devoir évoluer. Sur le plan opérationnel, le GIACM doit définir les besoins en matière de soutien à l'environnement civil et doit se mettre en relations avec les acteurs civils sur place (les administrations, les

La Marine nationale au service des populations civiles

ONG et autres). Son rôle est également de vérifier la compatibilité des objectifs de la force avec ceux du monde civil, et de faire en sorte qu'ils concordent si ce n'était pas le cas au début. Une fois qu'il a défini le niveau d'implication de la force dans la gestion civile de la crise, le GIACM doit évaluer les moyens et les budgets disponibles pour assurer sa mission. Dans sa phase initiale (à savoir la période de résolution de la crise par les armes), la coopération civilo-militaire est presque entièrement dédiée à la force, tout en essayant de maintenir les structures civiles encore en place. Le but principal est de s'assurer que les troupes évoluent dans le meilleur contexte possible.

Pour ce faire, la coopération civilo-militaire, par ses actions auprès des populations, doit assurer la facilité des mouvements de la force en régulant les déplacements des réfugiés ou les mouvements de foules ; ouvrir l'accès aux ressources civiles à la force sans pour autant léser les populations ; limiter les effets collatéraux des opérations sur les civils et s'assurer par ses actions que les troupes déployées bénéficient d'une image positive auprès des populations. Par rapport aux organisations civiles, les acteurs militaires de la coopération doivent se focaliser sur les urgences vitales afin que la situation humanitaire ne s'aggrave pas. Ce *modus operandi* vient du fait que le lien avec la force doit rester toujours présent à l'esprit : plus cette situation se dégrade et plus la gestion de la crise se complique. Les armées ne doivent pas faire double emploi avec les ONG, elles doivent simplement devenir leurs interlocuteurs privilégiés pour faciliter leur travail.

Une fois que la crise s'atténue, la coopération civilo-militaire passe dans sa phase de transition. Lors de cette phase délicate où les tensions commencent à retomber, les populations acceptent de moins en moins les militaires car une certaine incompréhension naît lors de cette transition : la situation leur semble plus sûre et elles ne comprennent pas forcément qu'il est encore nécessaire de compter sur une présence armée sur le terrain. Mais les organisations civiles ne peuvent pas encore assurer seules la reconstruction de la région. La coopération civilo-militaire contribue alors à pallier les déficits en capacité, en moyen, ... des acteurs civils dans la relance économique du théâtre d'opérations, jusqu'à ce qu'ils puissent assurer seuls le retour à une situation normale de la zone de crise. En dernier lieu, les acteurs militaires de la coopération doivent quitter le terrain pour laisser aux organisations civiles compétentes, le soin de faire leur travail dans le contexte le plus sécurisé possible. La finalité du GIACM n'est pas de prendre la place des ONG ou des administrations locales, mais de s'assurer que la reconstruction économique, sociale, politique parfois, du pays concerné

sera menée à bien pour régler la crise²⁶.

La position de la Marine nationale :

Les objectifs précédemment cités ne semblent pas être exactement ceux des actions civilo-militaires de la Marine. Non pas que cette dernière ne recherche pas à soutenir les forces engagées dans un conflit ou dans la gestion d'une crise, ni qu'elle ne cherche pas la reconstruction des régions concernées. Ces buts là, que nous pourrions qualifier de généraux, presque acquis, sont évidemment dans la ligne de mire de la Marine. Ce sont plutôt les objectifs « paliers », ceux qui nous conduisent à la situation finale de stabilité, qui diffèrent car les moyens employés ne sont pas forcément considérés comme étant clairement civilo-militaires (on parlerait plutôt d'activités similaires à la coopération civilo-militaire²⁷), puisque ayant pour références d'autres textes que la doctrine de 2005. En dehors de leur participation au GIACM dans un contexte de forces engagées dans un conflit, les marins sont plus souvent confrontés à une situation de forces en prépositionnement. Il est par conséquent logique qu'à contexte différent, les objectifs le soient également.

Les premières expériences en matière d'actions civilo-militaires vont d'ailleurs dans ce sens, puisqu'elles se présentent dans des contextes où il n'y avait aucune situation de crise. En 1985, 25 membres d'équipage de tous grades de l'avisos *Jean Moulin* font escales à Tema au Ghana dans le but de rénover la salle commune de l'hôpital général de la ville. Dans l'année, d'autres navires comme l'avisos *Second Maître Le Bihan* remettent vivres et médicaments à des hôpitaux, des missions, ... Cette première approche du civilo-militaire, ponctuelle et sans aucune prétention visant à restaurer un État de droit, est à mettre en parallèle avec les actions organisées par l'U.S. Navy dans la région, qui multiplie les dons et les chantiers afin de jouir de la meilleure réputation possible au sein des populations locales.

Les résultats recherchés par la Marine nationale à travers ces actions civilo-militaires (qu'elles soient nommées ainsi à juste titre ou non) ne seraient plus alors le soutien de la force sur un théâtre dans le but de rétablir une certaine stabilité régionale, mais d'assurer aux forces prépositionnées un capital de sympathie positif dans le pays qui les accueille : ces dernières pouvant alors assurer leurs missions et soutenir les intérêts de la France. De telles actions

²⁶Etat-major des Armées, *Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire PIA 09.100*, op. cit.

²⁷Idem, p. 41

civilo-militaires de la Marine se retrouvent plus particulièrement en Afrique où le prépositionnement y est important et s'explique par le passé commun et les liens entretenus par la France et ses anciennes colonies africaines qui s'inscrivent notamment dans le cadre du « Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix »²⁸, RECAMP.

Le cas africain :

Ce concept n'est pas à proprement parlé un texte de référence de la coopération civilo-militaire, il établit les conditions de coopération entre les armées africaines et les armées étrangères, dont la France, afin de répondre à la volonté de l'Afrique d'assurer à terme sa propre sécurité sur le continent. Pour ce faire, il est établi un protocole de prévention et de gestion de la crise où est traité le principe d'actions civilo-militaires, élément devenu indispensable dans la poursuite des objectifs que se donne RECAMP. La finalité de cette coopération est l'instauration de l'autonomie de l'Afrique dans sa gestion de la sécurité au mieux, d'un climat de stabilité sur la totalité du continent africain au minimum.

Pour atteindre cet objectif, la coopération civilo-militaire (encore nommée dans le texte action civilo-militaire, la dernière version du texte datant de 2004 et le terme coopération étant choisi un an plus tard), effectuée par la Marine à travers ses escales lors des missions *Corymbe*, doit atténuer les difficultés politiques, économiques, culturelles, ethniques des pays africains, dans le cadre de cette volonté d'accompagner vers une plus grande autonomie ces derniers. Par exemple, le budget 2000 alloué aux actions civilo-militaires en Afrique est d'environ 188.000 euros dont 38.500 pour RECAMP (pour information cette année là, l'État Major de la Marine a dépensé plus de 30.000 euros dans les actions civilo-militaires au Sénégal : à l'époque le budget civilo-militaire provenait de l'armée d'appartenance du commandant des forces, le COMFOR, en place dans la zone)²⁹.

La place de l'intervention humanitaire dans le civilo-militaire :

Ces objectifs, s'ils diffèrent quelque peu, restent très similaires du fait qu'ils profitent dans les deux cas aux forces, qu'elles soient déployées en opérations extérieures ou

²⁸État-major des Armées, *Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix PIA 03.121*, N° 970/DEF/EMA/EMP.1/NP, 27 septembre 2007, 19p

²⁹GAÏA Robert, *Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs*, op. cit.

prépositionnées. Mais qu'en est-il des buts visés par une action plus humanitaire que civilo-militaire ? Peut-on même intégrer pleinement la notion d'humanitaire dans le concept de la coopération civilo-militaire ? En fait, il paraît légitime à notre sens, de répondre par la positive, et cela pour au moins deux raisons. La première : nous l'avons vu, même si le concept et doctrine de 2005 ne présente pas l'aide humanitaire comme la priorité ni même l'objectif de l'action civilo-militaire, elle n'en reste pas moins une composante de celle-ci comme mentionnée : « *En situation d'urgence complexe, la coopération civilo-militaire est mise en œuvre dans les mêmes conditions qu'une opération de maintien de la paix* »³⁰. S'il s'agit plus d'une allusion que d'une conceptualisation de la composante humanitaire de la coopération civilo-militaire, le texte ne l'exclut pas totalement.

La seconde raison provient de la « Doctrine interarmées d'intervention extérieure de secours d'urgences »³¹. Ce texte plus récent que la doctrine civilo-militaire de trois ans, définit « *la contribution des forces armées au secours immédiat d'une population brutalement victime d'un élément calamiteux, à l'extérieur du territoire national* »³² et il inclut dans la résolution des catastrophes naturelles ou humaines la coopération civilo-militaire. Le personnel militaire "rompu" à ce genre d'actions, qu'il soit rattaché au GIACM ou juste coutumier de l'aide apportée aux civils est un plus sur le terrain lors des crises humanitaires. Leur organisation, leurs réseaux d'informations et leur expérience profitent aux autres acteurs, gouvernementaux ou non. Le soutien apporté par les armées reste, comme toujours, soumis à certaines conditions : le militaire n'est pas un membre d'ONG, encore une fois il ne doit pas se substituer à ce dernier ; cela se remarque une fois de plus dans la place que doit prendre l'action humanitaire dans l'emploi du temps des forces : « *La contribution militaire s'inscrit toujours dans une logique d'effets à obtenir et non de moyens à fournir. Le CEMA définit les moyens à engager pour réaliser les effets attendus, sans entraver les opérations en cours ou en préparation. Les effets à produire, émanant du champ politique, sont définis en interministériel. A chaque type d'engagement correspond un, voire plusieurs effets à obtenir. Dans la mesure du possible, il convient de faire valoir une notion de délai ou de date butoir* »³³.

³⁰ Etat-major des Armées, *Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire PIA 09.100, op.cit.*

³¹ CICDE, *Doctrine Interarmées d'Intervention Extérieure de Secours d'Urgence PIA-03 254, n° 217*
DEF/CICDE/NP, État-major des Armées, 16 septembre 2008, 73 p.

³² Idem p.5

³³ Idem

L'objectif reste la sécurité et le retour à une stabilité de la région touchée. Les missions humanitaires ne sont pas, et ne doivent pas être, quoi qu'il en soit, des missions purement militaires. Les armées se doivent de considérer les opérations extérieures comme la priorité, l'humanitaire quant à lui ne doit être traité que dans une optique de soutien à court terme du monde civil. Nous pouvons pourtant nous demander si cela traduit bien la réalité du terrain. Les objectifs de ce type de missions sont le retour à la sécurité et à la bonne marche de l'État de droit : des objectifs visés par les forces en opérations. Les différences qui peuvent exister entre le secours d'urgence et l'opération extérieure deviennent de plus en plus minces : la preuve en est les nouvelles modalités d'obtention de la carte d'ancien combattant. En effet, un soldat ayant participé à une opération extérieure ne pouvait demander le statut d'ancien combattant que s'il avait été directement confronté à un ennemi armé. Aujourd'hui, considérant le militaire français comme un « *soldat de la paix* », la simple participation à une opération extérieure pendant plus de 90 jours suffit, démontrant l'évolution du rôle du militaire sur le terrain³⁴.

Avec la fin de la Guerre froide et de l'équilibre des super-puissances, pour ne pas dire des terreurs, la menace s'est transformée, elle n'est plus limitée au champ guerrier mais touche désormais la sécurité globale. Il n'en va plus de la survie des États, mais de la protection des individus³⁵. Cet état de fait est flagrant pour la France depuis 2008, lorsque sort le nouveau Livre Blanc de la Défense qui inclut dans le titre même le terme de sécurité. Le monde humanitaire se transforme peu à peu lui aussi en champ de bataille, il devient le spectateur de luttes de pouvoir et d'influence. La guerre est devenue hors-la loi, et les États cherchent un autre moyen d'étendre leur mainmise sur certaines parties du globe. Cette situation remet en cause les rapports que peuvent entretenir les militaires avec les ONG.

Les relations armées/ONG

Militaires et humanitaires sont à la recherche du même objectif : rétablir la sécurité dans les sociétés touchées par les conflits. Cependant, l'un inscrit sa démarche dans une vision totalement neutre et impartiale, autant que faire se peut évidemment, alors que l'autre favorise un camp plus que l'autre, lorsque ce ne sont pas ses intérêts propres. Il semble

³⁴ Interview de monsieur FALCO Hubert, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants dans Le Point.fr datée du 03 novembre 2010

³⁵FRISSE Nicolas, *Haïti : la nouvelle vocation humanitaire des forces armées ?*, dans La Revue Internationale et Stratégique, été 2010, 191p., pp. 57-62

réaliste de dire que l'apport de secours à des populations civiles est devenu pour les États un véritable enjeu.

L'humanitaire, une nouvelle arme :

L'humanitaire désintéressé des ONG se heurte à l'humanitaire d'État, de plus en plus présent depuis les années 1990, s'inscrivant dans une stratégie de « soft power ». Cette théorie présentée pour la première fois par le professeur Joseph Nye de Harvard³⁶, offre une alternative aux actions de coercition. Selon lui, il existe trois manières d'imposer ses opinions à une autre personne : la force (que l'on peut assimiler au bâton : c'est la guerre, l'action armée), la rémunération (la carotte : cadeaux diplomatiques, aides,...) et enfin l'attraction (le soft power). L'idée serait de s'assurer le soutien d'une personne ou d'un pays en l'attirant grâce à sa culture, ses valeurs politiques et/ou ses actions en politique étrangère³⁷.

L'implication des États lors des crises humanitaires s'inscrit dans cette démarche : l'image positive véhiculée par le soutien fourni par un pays à des sinistrés vaut souvent les dividendes d'une guerre et cela à moindre frais. Le « Concept de sortie de crise » de 2004, qui n'a pas été validé par le ministère de la Défense, allait dans ce sens en présentant les actions civilo-militaires des armées comme un moyen de « *favoriser une politique d'influence en mettant en œuvre une stratégie globale, interministérielle, qui garantisse la plus grande efficacité dans l'emploi des moyens nationaux. Au plan militaire, il consiste à entrer en premier sur les théâtres puis à passer le relais lors de la stabilisation, notamment à des acteurs civils capables de promouvoir durablement et efficacement l'influence française* »³⁸. L'implication de l'armée dans les opérations de secours s'inscrit pleinement dans la pensée clausewitzienne de la guerre : le prolongement de la politique par d'autres moyens ! Le rapporteur de l'Assemblée nationale Robert Gaïa le précise d'ailleurs, « *l'image et l'influence de la France dans le monde étaient en jeu dans l'amélioration de la gestion civile des crises* »³⁹. La guerre dans ce cas présent étant une action humanitaire opérée par des forces armées. D'ailleurs, certains pays comme les États-Unis voient leur concept d'opérations civilo-militaires et d'aides aux populations comme une extension pure et simple de leur doctrine de contre-insurrection, comme nous le verrons par la suite.

³⁶Professeur NYE Joseph Jr., *Concept de soft power*, Foreign Policy, 1990

³⁷Professeur NYE Joseph Jr., *Think again : soft power*, 2010

³⁸Etat-major des armées, *Concept de sortie de crise*, n° 199/DEF/EMA/EMP.1, 19 février 2004

³⁹GAÏA Robert, *Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs*, op. cit.

Même Al-Qaïda reconnaît l'importance de l'humanitaire dans le combat qu'il mène, l'exemple le plus frappant étant les inondations d'août 2010 au Pakistan. Oussama Ben Laden enregistre à 24 heures d'intervalles deux messages de plus de dix minutes chacun, profitant de l'inaction des Occidentaux, pour lancer un mouvement de « solidarité islamique » et ainsi rallier à sa cause de nouveaux militants⁴⁰. En Afghanistan, les humanitaires sont de plus en plus fréquemment pris pour cible par les Talibans, ce qui tend à démontrer que ces derniers considèrent les membres des ONG comme des auxiliaires des troupes de l'OTAN.

L'étatisation de l'aide humanitaire :

Les États ont donc dans un premier temps financé des organisations, via le Bureau européen de l'action humanitaire (ECHO), ou des agences spécialisées des Nations unies comme l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial, ... Ils se sont ensuite investis sur le terrain, d'abord en créant des unités civiles (par exemple pour la France c'est la Sécurité civile) puis en impliquant l'armée. Cette ingérence étatique, et surtout militaire dans le monde de l'humanitaire, est souvent mal perçue par les ONG, parfois nommées Organisations de solidarité internationale (OSI).

Ces dernières ont souvent peur d'être confondues avec des militaires par les populations qu'elles aident, ce qui pourrait leur fermer bien des portes. Leur neutralité peut également être remise en cause en acceptant l'argent de gouvernements ou le soutien sur place des agents civils ou militaires de ces mêmes gouvernements. Ces situations les placent face à un cas de conscience : recevoir une aide de la part des militaires c'est accepter d'être dépendant d'un État, refuser cette aide, c'est peut être ne plus avoir les moyens financiers ou en équipement pour pouvoir assurer la mission.

Au final, les relations entretenues entre les militaires acteurs de la coopération civilo-militaire et les bénévoles ou membres d'organisations civiles gouvernementales ou non sont fortement dépendantes de rapports interpersonnels. Les liens qui peuvent être noués entre eux à titre personnel, influent sur les relations entre l'Institution militaires et les différentes ONG. Depuis quelques années, les *a priori* hostiles entre humanitaires et militaires tendent à s'atténuer en France : le GIACM organise parfois des formations pour les personnes membres d'ONG avant

⁴⁰ « Grotius », *Pourquoi Ben Laden n'aime pas les humanitaires*, Mediapart, 30 novembre 2010

leur départ sur le terrain et l'implication de plus en plus importante de soldats dans le secours d'urgence fait que ces derniers comprennent mieux le travail des ONG tout comme celles-ci ont moins tendance à prendre les militaires pour des « cow boys ». Une relation de gagnant-gagnant s'est établie, même si elle n'est toujours pas parfaite, loin de là⁴¹. L'intervention en contexte de crise n'est pas sans danger, et des régions comme les zones afghanes sous le feu des talibans ne sont pas forcément des sites où les humanitaires peuvent travailler dans les meilleures conditions : ils doivent aussi assurer leur protection comme celle des gens qu'ils aident. Seul un dispositif militaire peut être à même de fournir cette sécurité. Les armées, et la Marine en tête sont également les rares détenteurs de matériels lourds pour le transport des aides (aliments, médicaments, ...). Les ONG ont que très rarement les moyens de déployer sans appui extérieur leurs dispositifs sur place : elles ne peuvent que difficilement refuser un soutien aussi important, d'autant qu'il leur est parfois plus facile de recevoir cet appui de la part des armées que de la part du Ministère des affaires étrangères via sa Délégation à l'action humanitaire. L'acceptation par les organisations de ce soutien leur permettent de s'insérer dans un processus inter-agences de la gestion des catastrophes sous la direction des forces armées. Plus que la conséquence de l'implication elle-même du militaire dans ce genre d'actions, ce serait la subordination des humanitaires aux différentes unités sur place qui militarise les interventions humanitaires. Cet état de fait (le relationnel Etat/ONG et les objectifs qui en découlent) impose, pour recevoir les bénéficiaires de telles opérations, une médiatisation des actions de coopération civilo-militaire.

Les besoins médiatiques de la coopération civilo-militaire

La couverture médiatique des actions civilo-militaires est impérative, tant sur le plan national que sur le plan international. Parler de ces actions à l'opinion publique est important, surtout depuis la fin de la Guerre froide et les interrogations du monde civil quant à l'intérêt de conserver une Défense. La Marine nationale, pour ce qui nous concerne, peut trouver un intérêt à mettre en avant ses missions civilo-militaires auprès de l'opinion publique française et cela pour de multiples raisons. Selon ces raisons, la cible de la communication diffère.

⁴¹GERVAIS Victor, *Pratiques et Ambiguïtés de la coopération civilo-militaire française*, C2SD

Le civilo-militaire comme justification à l'intervention :

Comme il a été dit à l'instant, la fin de la Guerre froide a marqué un véritable tournant dans la façon de concevoir la Défense. Le format des armées devient ou tout du moins paraît, surdimensionné par rapport au contexte qui semble apaisé : il n'y a plus de dangers immédiats qui menacent nos frontières. La fin du service militaire qui en découle, joue également un rôle en provoquant un « divorce » entre civils et militaires. L'opinion publique se retrouve à douter de l'intérêt de conserver une armée forte et s'interroge même sur la légitimité à envoyer des troupes dans certaines régions du monde. L'Armée se doit donc de justifier son importance et son utilité. La Défense a l'obligation d'intéresser le contribuable à ses actions en opérations extérieures et doit lui présenter un bilan positif ; il faut montrer des résultats. Pour ce faire, elle va employer les armes qui peuvent atteindre le monde civil : les médias. Ces derniers sont au cœur de notre société : journaux, télévision, affiches, Internet, ... nous suivent au quotidien et le choix ne manque pas⁴². L'ennemi lui-même a bien compris cela en filmant quasiment toutes ses actions pour les mettre sur la toile, qui sert de vecteur à sa propagande (ce qui permet de toucher un large public puisque selon le Livre blanc de la Défense, 22 % de la population mondiale aura accès à Internet en 2011). Il est impératif de communiquer sur les actions civilo-militaires et leurs conséquences et c'est la Marine qui semble le plus en avance dans ce domaine.

Une visibilité obligatoire :

Organiser la coopération entre civils et militaires, sans communiquer dessus, revient à donner des coups d'épées dans l'eau. Il fait toujours garder à l'esprit que l'objectif même de l'action est de montrer à son opinion publique que les troupes déployées le sont pour construire la paix et aux civils sur place que ces soldats ne sont pas des ennemis. Même si cela est quelque peu réducteur, la coopération civilo-militaire peut être vue comme un effet de communication. La Marine dispose pour présenter ces missions de plusieurs moyens. En interne, les marins peuvent prendre connaissance de ce que font leurs compagnons d'armes grâce aux publications comme « Cols Bleus », magazine de la Marine nationale. Dans ce dernier, des encarts, des articles présentent à intervalle régulier (toutes les une à deux semaines) les différentes activités des navires et équipages dont celles en rapport avec la

⁴² Ministère de la Défense, *Défense et Sécurité nationale le Livre blanc*, Odile Jacob, La Documentation française, 2008, 350 p., p. 24

La Marine nationale au service des populations civiles

coopération civilo-militaire. La présentation reste succincte, on y retrouve le nom du bâtiment concerné, le lieu visité, parfois la description de l'action en quelques lignes.

Ce type de missions concernant souvent des réservistes, leur publication « Info Marine Réserve » présente également cette coopération. Mais la diffusion de l'information est surtout importante vers le monde civil, celui qu'il faut convaincre de l'intérêt de telles opérations. Lorsqu'un bâtiment organise en escale une action civilo-militaire, il publie le plus souvent quelques lignes dessus, accompagnées de photos, sur Internet. En effet, chaque navire de la Marine nationale entretient un « journal de bord » en version électronique, qui présente les différentes activités dudit navire et de son équipage à bord, en escale, ... Les missions au profit des populations visitées occupent une part importante de ces journaux informatiques, car susceptible d'être visionnés par un large public, les familles de marins en particulier. Les articles présentent alors comment et pourquoi le bâtiment a choisi l'école, l'orphelinat, le dispensaire, l'hôpital, qui va bénéficier de son aide ; puis une explication des différents travaux est proposée, photos à l'appui : l'image est importante et accroche plus les esprits que quelques mots trop souvent vite oubliés.



Photo du site Internet de la Marine nationale des marins du Siroco rénovant les locaux d'une association à Lomé

Cela se termine le plus souvent par la présentation des remerciements des bénéficiaires de l'action, avec parfois la présence d'officiels locaux donnant une importance à l'action

engagée.

Soutien médiatique des autorités civiles :

Les actions au profit des populations civiles organisées par les marins ne sont pas uniquement médiatisées par la Marine nationale, bien au contraire. D'un point de vue officiel, les ambassades françaises dans les pays bénéficiaires du soutien aux populations sont un excellent relais de cette communication. En plus d'être des partenaires de ces actions en proposant les sites à aider et en assurant une partie des financements, elles proposent également sur leur portail Internet des articles sur ce que font les marins en matière de coopération civilo-militaire. Ainsi par exemple, l'ambassade de France au Bénin annonce le 24 juin 2008 l'arrivée à Cotonou de l'Aviso *Lieutenant de Vaisseau Le Hénaff* qui, profitant de son escale, débarque une douzaine de marins pour remettre à neuf l'orphelinat des sœurs salésiennes (congrégation ayant pour patron Saint Jean Bosco), soutenu par la Marine depuis août 2007, à travers l'action des marins de l'avisos *Lieutenant de Vaisseau Lavalle* dans un premier temps, puis par ceux du bâtiment de transport et de soutien *Bougainville* dans un second temps. L'ambassade de France au Ghana relaie également les actions du transport de chalands de débarquement *La Foudre* lors de son passage à Sekondi en février 2010 ou à Tema le mois d'avant⁴³. L'ambassade propose même ses articles en français et en anglais afin d'élargir la cible visée. La communication organisée par les ambassades se fait également vers les pays bénéficiaires de l'aide. En effet les services des ambassades préviennent les médias locaux pour qu'ils viennent eux aussi couvrir les travaux des marins. Ils organisent également des réceptions avec les autorités locales afin de promouvoir ces actions et s'assurer des retombées bénéfiques de la coopération civilo-militaire. Il ne faut pas oublier les objectifs principaux de ces missions : assurer la sécurité et le capital sympathie des forces en présence. Communiquer vers son opinion publique est impératif pour faire comprendre la nécessité d'opérer à tel ou tel endroit, mais la cible même des opérations au profit des civils, reste justement la population cible de ces actions.

Une communication plus large :

En dehors des armées et des organismes gouvernementaux, il existe d'autres médias

⁴³ Anonyme, *French Navy ship La Foudre at Sekondi from the 16th to the 19th of february*, Ambassade de France au Ghana, www.ambafrance-gh.org

qui diffusent de nombreuses informations sur les missions civilo-militaires. Des sites Internet comme “Mer et Marine”, s’intéressent beaucoup à certaines actions de la Marine. Cependant, ils ne s’attardent pas ou en de rares occasions, sur les petites actions comme les rénovations de bâtiments, alors qu’elles sont tout aussi importantes que les autres. Ces sites communiquent surtout sur les grosses opérations : évacuations de ressortissants, distribution de vivres et de médicaments, ... sur la diplomatie navale en somme.

Face à cette communication grand public, dont l’existence contribue à la réussite des objectifs visés par la coopération entre civils et militaires, en existe une seconde, moins visible mais plus importante, qui est vitale même pour le concept. Il s’agit d’intéresser les entreprises françaises à investir dans les pays en crise où l’Armée (et donc la Marine) défend des projets de coopération civilo-militaire.

La difficulté à impliquer les entreprises françaises :

L’un des rôles fondamentaux du personnel en charge d’actions civilo-militaires est la recherche d’entreprises prêtes à s’engager sur le terrain. Ce genre de missions, nous l’avons abordé avec l’implication des armées dans les questions humanitaires, sert à promouvoir les intérêts économiques de la France. Cela est clairement présenté dans la doctrine de 2005 : « *Il s’agit de garantir une prise en compte légitime de nos intérêts politiques, économiques et culturels à la hauteur des sacrifices et des efforts consentis, ...* »⁴⁴. La reconstruction des pays en crise peut être un tremplin pour des acteurs économiques civils, qui peuvent y voir la possibilité de récupérer des marchés. Le rôle du militaire n’est pas de mener les entreprises par la main dans le processus d’obtention de marchés, mais plutôt de définir les besoins sur place, de savoir s’ils correspondent aux attentes des objectifs de la force et d’appuyer la mise en place des acteurs civils. Car si le militaire accepte d’apporter un minimum de soutien à des entreprises privées, c’est parce que celles-ci sont une source de stabilité pour des régions en crise : créatrices d’emplois et de croissance, elles permettent de réduire la pauvreté, de fournir en équipement et matériel les populations. En bref, les entreprises sont un facteur-clé de la reconstruction du théâtre d’opérations.

A travers le Mouvement des entreprises de France (le MEDEF), les entreprises françaises

⁴⁴ Etat-major des Armées, *Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire PIA 09.100, op. cit.*

participent à l'effort civilo-militaire afin de soutenir les efforts nationaux de sortie de crise et la reconstruction des pays touchés. Pour elles, il existe deux types de terrains d'actions, chacun annonçant une méthode de travail particulière : les Etats défailants et les Etats souverains affaiblis. Dans le cas d'un Etat défailant, les entreprises sont appelées à la reconstruction même du pays : les projets dépendent donc de la nature des destructions subies et de la période d'intervention (les besoins ne sont pas les mêmes en début de crise qu'en fin). Pour ce qui est des Etats affaiblis, par une catastrophe naturelle par exemple, les entreprises cherchent le plus souvent à renforcer une présence déjà acquise : une partie des cadres déjà en poste dans la région touchée avant crise reste d'ailleurs souvent sur place pour conserver le lien entre l'entreprise française et la zone sinistrée. Le MEDEF soutient donc la coopération civilo-militaire et veut même la renforcer, voire la modifier. En effet, à l'heure actuelle les entreprises françaises ne sont que peu actives en matière de coopération civilo-militaires et pour de nombreuses raisons. « *Si la France est reconnue pour son efficacité en gestion de crise, ses résultats économiques en sortie de crise sont plus mitigés* »⁴⁵ : contrairement aux dispositifs anglo-saxons ou nordiques, la France reste dans une logique d'actions de reconstruction ayant pour finalité des objectifs militaires et non économiques. Les entreprises se sentant lésées, ou tout du moins rarement gagnante dans l'opération, sont par conséquent peu enclines à se lancer dans de fastidieuses démarches pour remporter les appels d'offres, autres freins au volontariat des firmes françaises. Cette question des appels d'offres est très complexe car, en dehors des actions civilo-militaires organisées dans des pays dont l'Etat de droit n'est qu'affaibli, les entreprises doivent passer par diverses organisations internationales, à la complexité administrative rebutante. Les procédures sont très différentes, les entreprises ne bénéficient pas des mêmes conditions de livraisons, les délais de paiement diffèrent. De plus, les organisations internationales ont tendance à sélectionner des firmes qui ont déjà travaillé pour elles et qui sont coutumières de ces modes opératoires si particuliers⁴⁶. Au final à l'heure actuelle, rares sont les entreprises françaises prêtes à prendre un risque financier, et même humain (en Afghanistan les personnels d'entreprises étrangères sont souvent victimes d'engins explosifs ou d'enlèvements)⁴⁷ pour participer à la reconstruction des régions en crises où des forces françaises sont déployées.

⁴⁵ MONTANIE Emmanuel, *Les pays en sortie de crise entre intelligence économique et marché de niches*, dans « Bulletin d'Etudes de la Marine », n° 38, juin 2007, 103 p.

⁴⁶ Idem

⁴⁷ FELIGONDE Amaury, *La coopération civile en Afghanistan une coûteuse illusion ?*, Focus stratégique n° 24, août 2010, 43 p.

La Marine nationale au service des populations civiles

En ce qui concerne les actions de la Marine, moins concernées par la reconstruction, la communication avec les entreprises est souvent remplacée par l'appel aux dons. Les actions des marins au profit des populations ne sont la plupart du temps pas des missions de reconstructions, tout au plus de la rénovation. La Marine propose principalement des distributions de médicaments, de nourritures et de jouets pour les enfants, rien qui ne nécessite l'intervention d'entreprises du MEDEF. Ces missions, prévues et organisées lors d'escales ne concernent pas des Etats défailants, ni des régions en crise, pas de graves crises en tout cas, mais des régions touchées par la pauvreté, par une catastrophe naturelle, ... En dehors de la rénovation de bâtiments, les marins proposent de fournir une aide de première urgence. Cette dernière provient soit des organisations non gouvernementales qui n'ont pas les moyens de transporter elles-mêmes cette aide, et auquel cas la Marine n'est qu'un vecteur de l'aide, soit de dons. Ces derniers proviennent souvent des marins eux-mêmes, pris sur leurs propres deniers ou dans les stocks du bâtiment, mais ils viennent aussi de leurs familles ou de particuliers. Avant le départ du port d'attache, des collectes sont organisées, on fait appel à la générosité des Français pour récolter nourriture, vêtements et autres produits de première nécessité.

Nous avons pu voir quels sont les textes qui organisent la coopération entre civils et militaires, comment cette dernière est planifiée et avec qui. Il ne reste plus qu'à voir quels types d'actions la Marine nationale effectue concrètement.

Les actions de la Marine nationale, entre civilo-militaire et humanitaire

Il est difficile de proposer une étude détaillée des actions civilo-militaires de la Marine, car celles-ci, pour reprendre les mots d'Hervé Coutau-Bégarie, ne sont que des « parenthèses, dans des missions d'un autre ordre »⁴⁸. Cependant, plusieurs bâtiments ont communiqué, que ce soit sur Internet ou dans des revues comme le « Bulletin d'études de la Marine » ou le « Cols Bleus », sur ce qu'ils ont fait en matière de coopération civilo-militaire. Il est donc au moins possible de présenter les types d'actions entreprises par les équipages des navires français, de même que quelques exemples de missions qui participent, comme le dit l'ancien chef d'état-major de la Marine (entre 2001 et 2005) Jean-Louis Battet, à « *l'honneur de la marine* »⁴⁹.

La Marine au sein du GIACM

Les marins en interarmées :

Tout d'abord, et contrairement à une idée reçue au sein des forces (même navales)⁵⁰, la Marine participe aux missions du GIACM, proportionnellement au nombre de personnes qui y sont impliqués bien évidemment. Le GIACM considère la participation des marins ainsi : « *En ce qui concerne la marine, sa participation au GIACM a deux intérêts: elle permet d'avoir des interlocuteurs privilégiés dans cette armée, sans passer par les hiérarchies; par ailleurs, les marins apportent un renfort potentiel aux compétences des autres...* »⁵¹. Il est possible d'en déduire que les marins ne sont pas tant employés pour leurs spécificités et leurs compétences marines, mais plutôt pour effectuer le même travail que leurs homologues terriens et aviateurs. Tout au plus permettent-ils de réduire le temps d'attente et la file d'intermédiaires lorsqu'une requête est présentée par le service à la Marine. Les marins eux-même voient les missions qui leur sont attribuées comme trop rattachées à la terre et donc

⁴⁸COUTAU-BEGARIE Hervé, *Le meilleur des ambassadeurs, théorie et pratique de la diplomatie navale*, op.cit.

⁴⁹BATTET Jean-Louis, *Vers une stratégie maritime renforcée*

⁵⁰BABINET Christophe, DIALLO Alpha, MAUNY Anne-Catherine, *La Marine et les actions civilo-militaires*, Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense, 2005, 204 p., pp. n° 33-34

⁵¹Idem p. n° 48

faites non pas pour eux, mais pour des « terriens » (la construction ou reconstruction d'infrastructures de plus n'est pas forcément la mission rêvée pour un jeune officier sorti de l'Ecole Navale)

Cette situation reste toutefois logique, puisque la majorité des membres de l'unité sont des réservistes recrutés pour leurs compétences civiles, non pour de quelconques qualités militaires : leur appartenance à telle ou telle armée peut somme toute paraître anecdotique. L'année 2004 a ainsi vu l'envoi de seulement trois marins, dont deux réservistes en opérations extérieures pour le compte du GIACM, sur un effectif total à l'époque de 25 dont 16 réservistes : l'importance de la réserve ici est flagrante. L'officier d'active, un lieutenant de vaisseau, a servi au Kosovo à Pristina en tant qu'expert en économie-finance, les deux officiers de réserve, un capitaine de vaisseau et un lieutenant de vaisseau, étaient quant à eux officiers de liaison dans la même ville, chargés d'entretenir les relations avec la municipalité⁵². Le but, dans ce type de mission est le plus souvent la recherche d'une relance économique de la région, en cherchant des partenaires pour reconstruire, recréer des zones industrielles, afin de remettre le pays ciblé sur les rails de la stabilité. Au final, une mission qui ne nécessite pas forcément de compétences relatives à la mer, sauf peut être dans le cadre d'une installation portuaire, ce qui n'était pas le cas pour ces trois officiers au Kosovo.

L'exemple afghan :

Cette vision peut être illustrée par le retour d'expérience (RETEX) du lieutenant de vaisseau de réserve Vincent Gilly, officier de liaison CIMIC à Kaboul de mars à juillet 2009⁵³. En tant qu'officier rattaché au Bataillon français (BATFRA) et sous les ordres du conseiller de coopération civilo-militaire du représentant français (REPFRANCE), le lieutenant de vaisseau avait pour mission de repérer les différentes ONG qui étaient susceptibles de devenir des partenaires sérieux de la force internationale, et d'établir le contact avec elles. Ces relations sont complétées par la bonne entente que l'officier de liaison a dû construire avec des interlocuteurs afghans, officiels ou non, les organisations internationales, ... dans le but de pouvoir mener à bien les actions concrètes, matérielles, de la coopération civilo-militaire. Dans ce cas présent, cet officier de la Marine a permis la naissance d'un projet d'extension de

⁵²BABINET Christophe, DIALLO Alpha, MAUNY Anne-Catherine, *La Marine et les actions civilo-militaires*, op. cit.

⁵³Lieutenant de vaisseau GILLY Vincent, *Compte rendu de fin de mission*, Groupe Interarmées pour les Actions Civilo-Militaires, 05 juillet 2009, 10 p.

la *Counter Narcotic Training Academy* de Kaboul, qui devait être présenté devant la Commission européenne. Il a également facilité le lancement d'un programme de vaccination et le développement d'un plan et d'une stratégie d'éradication de la culture du pavot au profit de la culture de produits alimentaires en Surobi et en Kapisa.

Le civilo-militaire face à la guerre du Liban en 2006 :

Le militaire de la Marine nationale, au sein du GIACM, perd quelque part sa spécialité de marin, pour récupérer une identité plus interarmées. Dans un registre quelque peu différent, les marins ont travaillé pour et avec le GIACM au Liban, lors de l'opération *Baliste* en été 2006, alors qu'Israël avait déclaré la guerre au Hezbollah. L'officier du GIACM envoyé sur place auprès de l'ambassade de France à Beyrouth, s'est principalement occupé à son arrivée, de définir les besoins en fret humanitaire dans le but de préparer les mouvements logistiques (entre autre maritimes). Les bâtiments de la Marine nationale, soutenus par des appareils de l'Armée de l'Air, ont tout mis en œuvre pour assurer ce soutien et ont réussi à transférer plus de 1.900 tonnes de fret vers les différents ports de Beyrouth, Tyr, Naqoura et Saida ; cela a permis d'approvisionner les populations civiles en vivres, médicaments et en eau tout le long de l'opération⁵⁴. Les bâtiments *Mistral*, *Siroco*, *Jean de Vienne*, *Jean Bart* et *la Fayette* ont ensuite été utilisés pour l'évacuation de près de 14.000 ressortissants (français et étrangers tiers) soit l'une des évacuations les plus importantes faites par la France depuis 1962 avec la fin de la guerre d'Algérie. La Marine nationale est d'ailleurs la première et la dernière à assurer un dispositif d'évacuation lors de *Baliste*, forçant l'admiration des Anglo-saxons (le Daily Telegraph titrera : « *Les Britanniques en rage alors que les Français applaudissent leurs sauveteurs* »)⁵⁵. Cette fois, l'emploi d'un matériel propre à la Marine (à savoir des navires) et ses compétences sont au centre des opérations.

Elle est d'ailleurs employée dans une mission de nettoyage des côtes libanaises et plus particulièrement du port de Byblos à 30 km au sud de Beyrouth. Touchées par une marée noire, suite à la destruction du site de stockage d'hydrocarbures de la centrale électrique de Jieh, un groupe de marins de la Commission d'études pratiques de lutte antipollution (CEPPOL) a travaillé pendant un mois (du 27 août au 22 septembre 2006) à la dépollution du

⁵⁴Lieutenant de Vaisseau LACARRIERE Valérie, *Marine nationale et actions civilo-militaires*, op. cit.

⁵⁵Monsieur l'ambassadeur EMIE Bernard, *Diplomatie et Marine au cœur de la crise libanaise de l'été 2006*, in Infos Marine Réserve, mars 2010, 33 p., p. 24

site⁵⁶. Mais déjà dans cette intervention, l'on peut voir comme précédemment annoncé, que la Marine n'opère pas toujours au profit direct du GIACM, mais plutôt en collaboration, voire indépendamment d'eux.

La Marine au service des populations civiles

Que ce soit lors d'une participation au dispositif *Corymbe*, lors d'un tour du monde sur le groupe *Jeanne d'Arc* ou bien dans le cadre d'une mission particulière, nombreux sont les marins à participer à des actions d'ordre civilo-militaires, ou présentées comme telles dans les médias. L'idée est de profiter des escales des navires français effectuées dans des régions, soit en crise, soit précaires, pour assurer un soutien aux populations locales.

Le volet civilo-militaire de Corymbe :

Les actions les plus nombreuses, les mieux organisées et les plus abouties sont celles associées au dispositif *Corymbe*. Ce dernier existe depuis 1990 et assure une présence permanente de la France dans le golfe de Guinée. Prévu au départ pour entretenir les liens déjà existant entre la Marine nationale et les marines des pays francophones de cette région allant du Sénégal au nord de l'Angola, les missions associées à *Corymbe* se sont étoffées. Parmi les six missions principales associées à ce dispositif (le prépositionnement/resevac, le soutien des forces françaises prépositionnées, la protection des intérêts français, l'entretien de la capacité à l'action lointaine, le renforcement des liens avec les principales nations riveraines et la posture permanente de sauvegarde), le principe de coopération civilo-militaire est devenu incontournable⁵⁷. Chaque bâtiment profite donc d'au moins une escale dans un des pays du golfe pour effectuer une ou plusieurs actions au profit des populations civiles, et ce de façon organisée.

La partie civilo-militaire d'une mission *Corymbe* est planifiée avec une certaine attention. Depuis l'année 2003, l'État-major de la Marine s'est doté d'une cellule spécialisée dans ces actions, au sein de l'État-major Opérationnel : la cellule N9⁵⁸. Cette dernière a pour but de

⁵⁶Maître principal PRIGENT Christian, *Un autre front : la lutte anti-pollution*, in Infos Marine Réserve, mars 2007, 31 p., p.20-21

⁵⁷Centre d'Études Supérieures de la Marine pôle rayonnement, *Mission Corymbe*, dans « Brèves Marine » n° 89, Marine nationale, 10 avril 2009

⁵⁸Le chiffre 9 est associé à la coopération civilo-militaire, que ce soit à l'État-major de la Marine comme au

La Marine nationale au service des populations civiles

mettre en place un budget (chiffré à 4.000 euros pour l'année 2004, multiplié par trois en quatre ans puisqu'il est en 2008 d'un montant de 15.000 euros⁵⁹) ainsi qu'un suivi particulier des actions civilo-militaires des bâtiments français dans la zone Sénégal/Angola, cela en accord avec le principe de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Ce dernier texte précise le rôle de la France dans les régions africaines (présente au niveau marine grâce au dispositif *Corymbe*) et insiste sur « *l'aide dont ils [les pays africains] ont besoin dans la recherche d'un développement humain et économique, dont la sécurité est un préalable essentiel* »⁶⁰, allant jusqu'à préciser : « *Il est donc indispensable non seulement de renforcer la coordination entre les acteurs militaires et civils mais aussi d'associer au concept RECAMP le développement de capacités civiles de gestion des crises...* »⁶¹. Il est à noter que la question de la sécurité est aussi importante que dans le « Concept et doctrine de la coopération civilo-militaire » puisque le but premier recherché est de permettre aux armées africaines d'assurer elles même la stabilité de leur continent.

Quelques chiffres :

A chaque escale, ce sont donc entre cinq et trente marins qui débarquent dans le but de fournir un soutien aux populations locales par l'exécution de trois ou quatre actions de coopération en moyenne. Ainsi, ce ne sont pas moins de 63 actions civilo-militaires qui sont organisées par la Marine entre 2004 et 2006 lors des missions *Corymbe* : 13 en 2004 (au Bénin, Cameroun, Togo et Congo), 35 en 2005 (au Bénin, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Sénégal et Togo) et 15 en 2006 (Bénin, Cameroun, Ghana, Guinée Conakry et Togo). La mission *Corymbe 84* permet de se représenter cette interaction entre les principes du dispositif *Corymbe* et ceux du RECAMP.

Exemples d'actions :

En escale entre le 10 et le 15 avril 2006 dans le port de Conakry en Guinée, le transport de chalands (TCD) *Siroco* présent sur place dans le cadre du plan d'action RECAMP,

Centre de Planification et de Conduite des Opérations.

⁵⁹Ces chiffres sont cités dans LE HUNSEC Mathieu, *La Marine nationale lien privilégiée des rapports franco-africains : des indépendances africaines aux missions Corymbe*, op. cit. et Lieutenant de Vaisseau DUMONT Alexandre, *Politique de conduite des actions civilo-militaires dans le golfe de Guinée*, op. cit.

⁶⁰État-major des Armées, *Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix PIA 03.121*, N° 970/DEF/EMA/EMP.1/NP, 27 septembre 2007, 19p, p. n° 7

⁶¹Idem p. n° 8

en profite pour organiser pendant trois jours, deux actions au profit d'enfants guinéens. La Mission de coopération et de défense militaire (MCMD) de Conakry, a retenu l'école primaire du quartier San Fil de Khaloum ainsi que l'orphelinat Saint-Joseph, situé à 35 km du port, comme lieu d'accueil des marins volontaires pour les actions civilo-militaires. Contrairement aux possibilités de missions proposées aux marins au sein du GIACM, l'action du *Siroco* durant la mission *Corymbe* s'est appuyée sur les corps de métiers présents sur le bâtiment. Une vingtaine de marins spécialisés dans la menuiserie et l'électricité ont donc travaillé pendant deux jours afin de remettre en état et de consolider tout le mobilier scolaire de l'école. L'ensemble de l'équipement électrique de six salles de classe a, pour sa part, été mis en conformité, ce qui a permis d'installer des ventilateurs plafonniers pour le confort des enfants. Reprenant le proverbe « *donne un poisson à quelqu'un et tu le nourris une journée, apprend lui à pêcher et tu lui donnes à manger toute sa vie* », les marins français ont profité de ces deux jours pour former des sous-officiers guinéens afin qu'ils puissent prendre le relais une fois qu'ils seront partis.

Quatre personnes du bord sont, quant à eux, allés visiter l'orphelinat de Saint-Joseph : en plus d'assurer une présence et montrer que la Marine se préoccupe du sort des populations, les quatre marins en ont profité pour distribuer jouets, peluches, livres et vêtements, provenant d'une collecte organisée par l'équipage avant son départ, mais aussi du matériel médical et des denrées alimentaires récupérés dans les stocks du TCD⁶².

Une implication des marins dès leur formation :

Le groupe *Jeanne d'Arc* n'est pas en reste en matière de civilo-militaire. De même que pour *Corymbe*, les bâtiments composant le groupe profitent de leurs escales pour organiser quelques actions au profit des populations des ports visités. Présentées sur le site Internet de la Marine nationale, chacune de leurs actions est brièvement exposée quelques jours après sa réalisation, comme celle du 15 avril 2010, dont le résumé a été mis en ligne quatre jours plus tard⁶³. Il s'agit d'une action organisée par les marins du bâtiment de projection et de commandement *Tonnerre* et de la frégate *Georges Leygues* au profit de l'école primaire de Boualos à Djibouti. Cette école n'est pas étrangère au principe de coopération civilo-militaire,

⁶²Lieutenant de Vaisseau DUMONT Alexandre, *Politique de conduite des actions civilo-militaires dans le golfe de Guinée*, op. cit.

⁶³BPC *Tonnerre*, *Action civilo-militaire : Rénovation d'une école à Djibouti*, jdb.marine.defense.gouv.fr, 19 avril 2010

La Marine nationale au service des populations civiles

puisque la Marine gère sa réfection depuis l'été 2009 (avant l'arrivée des deux bâtiments précédemment cité, la frégate *La Fayette* avait offert son aide ; ce type de suivi est fréquent et de nombreuses écoles d'Afrique ont pu en profiter).



L'équipage du Tonnerre en plein travaux de réfections de l'école de Boualos à Djibouti

Comme pour Conakry, la quarantaine de volontaires a apporté avec elle sur le chantier, des spécialités présentes sur tout les navires et indispensables à la remise en état de cet établissement : soudeurs et électriciens du bord ont été grandement mis à contribution. Les membres d'équipage se sont également investis le mois suivant à Mombasa à la demande du commandant du BPC *Tonnerre*, le capitaine de vaisseau Philippe Ebanga⁶⁴. Sur ce genre d'initiative, l'organisation et la coordination des opérations sont aussi de mise et la chaîne hiérarchique est active : la mission militaire de Nairobi, renforcée du capitaine de corvette Chèrière, officier de liaison de l'opération *Atalante* sur place, ainsi que l'Alliance française de Mombasa ont participé à l'élaboration du « plan de bataille ». Les bénéficiaires de cette action furent les 1.800 élèves de l'école primaire « Sacred heart ». Le 5 et 6 mai, plus de soixante marins de tous grades, épaulés par des personnels de l'Aviation légère de l'armée de Terre (également embarqués sur le *Tonnerre* à l'époque et témoins de l'interarméisation de la coopération civilo-militaire) ont participé à la remise à neuf, incluant des travaux de répartition et peinture, de la salle des fêtes de l'école. Ces deux jours ont également été mis à

⁶⁴VIENOT Sophie, *Mombasa: voir une relâche autrement "les marins bénévoles du Tonnerre réalisent une action civilo-militaire (ACM) au Kenya"*, bpctonnerre.fr, 19 mai 2010

profit par le personnel médical du navire qui a organisé une permanence au sein de l'école pour soigner les enfants. Les infirmiers y ont tenu un rôle plus psychologique que réellement médical, n'étant sur place qu'un jour ou deux et n'ayant à leur disposition qu'un matériel limité.

Le groupe *Jeanne d'Arc*, effectuant un tour du monde, permet d'apporter un soutien n'importe où sur la planète. Ainsi, lorsque l'hélicoptère Panther de la frégate de surveillance *Floréal* constate en mars 2007 que la ville d'Antalaha à Madagascar a été détruite par le passage du cyclone Indala, il est demandé à la *Jeanne d'Arc*, le navire école de la Marine, de venir apporter du matériel de première urgence. Le porte-hélicoptères, appuyé par la frégate *Georges Leygues*, appareille de la Réunion avec 37 tonnes de fret à son bord. Ce chargement contient des produits de première nécessité, des groupes électrogènes, des abris temporaires, du matériel de communication, ainsi que du matériel de traitement de l'eau. Toujours dans un esprit interarmées, les marins sont épaulés dans cette action par les bérets rouges du 2e Régiment parachutiste d'infanterie de marine et du personnel civil de la Croix rouge et de Médecins du Monde⁶⁵. Ce dernier exemple présente un cas particulier, mais récurrent dans le soutien qu'apporte la Marine nationale aux populations civiles. Montrant des militaires venant en aide à des civils, cette action ne prend pas place dans un contexte de sortie de crise et ne bénéficie pas non plus à une force pré-positionnée comme à Djibouti par exemple. Pour certains, le terme approprié à employer pour qualifier ce genre d'actions n'est pas celui de coopération civilo-militaire, mais d'intervention humanitaire.

L'importance de l'aspect humanitaire dans la coopération civilo-militaire

Cette vision des choses peut être renforcée par la lecture de la « Doctrine interarmées d'intervention extérieure de secours d'urgence » (IESU), texte présentant les actions de l'armée dans un cadre humanitaire. Les cinq points développés sont : le secours aux personnes en péril immédiat, la réponse d'urgence aux besoins vitaux des sinistrés, le soutien logistique d'acteurs civils étatiques ou privés, l'appui à la sécurité de l'action humanitaire et le traitement des dépouilles.

⁶⁵ ANONYME, *Madagascar : l'aide française arrive sur zone*, Mer et Marine, 20/03/2007

La Marine nationale, acteur humanitaire :

Cette doctrine présente clairement le rôle de la Marine dans de telles occasions : « *La marine nationale dispose de nombreuses aptitudes et capacités pouvant être mises au service d'une intervention extérieure de secours d'urgence selon les effets à obtenir. Grâce à la polyvalence de ses moyens et à son déploiement sur tous les océans, elle peut être en mesure de répondre dans l'urgence et à niveau à diverses sollicitations d'une IESU. Dans ce cadre, on peut citer plus particulièrement :*

- *les capacités de renseignement et de réaction liées aux éléments prépositionnés outre-mer et aux bâtiments ou aéronefs déployés ;*
- *la connaissance des milieux marin, sous-marin et côtier pour les sinistres en zones littorales ou aquatiques ; - la capacité de transport (personnel, logistique, fret humanitaire, ...) et/ou d'évacuation par voie maritime et aéromaritime ;*
- *la capacité de soutien naval et aéronaval, l'accueil de diverses structures (commandement, état-major, SIC, médias, ...) à bord des bâtiments ;*
- *le positionnement en mer au plus près de la zone d'intervention qui peut permettre de s'affranchir de contraintes liées au milieu terrestre (frontières, contraintes environnementales, politiques, réticences du pays vis-à-vis de militaires sur son sol, etc.) ;*
- *la capacité "santé" de certains bâtiments (TCD, BPC).⁶⁶ »*

Dans cette présentation, il est possible de retrouver nombres d'actions à caractère humanitaire, pourtant présentées comme civilo-militaire ; occasionnant ainsi un doute légitime puisque ces actions peuvent se référer à deux doctrines distinctes (la première ne parlant de volet humanitaire qu'en cas d'extrême nécessité et faisant une distinction claire entre le militaire et l'humanitaire, la seconde présentant textuellement un contexte de secours, d'interventions humanitaires).

Lorsqu'une région est victime d'une catastrophe naturelle, il est de plus en plus fréquent de voir les forces armées du pays touché ou d'un pays-tiers, apporter un soutien aux populations civiles. La raison en est simple : l'armée est l'un des rares organismes étatiques, si ce n'est le seul, à posséder dans l'instant les moyens (camions, chalands, ...) indispensables à la mise en

⁶⁶CICDE, *Doctrine Interarmées d'Intervention Extérieure de Secours d'Urgence PIA-03 254*, n° 217 DEF/CICDE/NP, *op. cit.*

place des secours. De plus, et cela a déjà été abordé, l'action humanitaire est un moyen de défendre ses intérêts et participe aux actions dites de *soft power*. La Marine nationale est l'une des forces les plus souvent déployées pour apporter son aide, puisque, nous venons de le voir, elle n'est jamais loin des lieux touchés. Cet état de fait est facilement explicable par l'existence des multiples points d'ancrages dont bénéficient les bâtiments français, héritage de l'ancien empire colonial. Ce prépositionnement, sur toute la surface du globe, permet la rapidité de l'intervention de la Marine. Il n'y a qu'à prendre le cas d'Haïti en exemple pour s'en rendre compte : en deux ans (fin 2008 et début 2010), des navires français, à quelques jours de l'île, vont porter secours aux civils par deux fois, après qu'ils aient été frappés par des cyclones puis par des tremblements de terre.

La Marine, soutien des ONG à Haïti en 2008 :

Fin août, début septembre 2008, les ouragans Gustav, Hanna et Ike dévastent Haïti, laissant les habitants de l'île complètement démunis. La frégate de surveillance *Ventôse*, alors basée aux Antilles, est envoyée évaluer les besoins de la population et recenser les dégâts infligés par les cyclones. L'hélicoptère Panther qu'elle embarque va permettre aux membres de la Sécurité civile, également présent, de survoler pendant six heures les régions les plus inaccessibles par la route : la péninsule sud, la région Côte de fer et enfin les Gonaïves.

Les besoins une fois définis, la France prend la décision de dépêcher le bâtiment de transport léger (Batral) *Francis Garnier*, basé à Fort-de-France. Il appareille le 16 septembre, les soutes remplies de matériels issus des stocks humanitaires constitués par le Ministère des affaires étrangères et la Sécurité civile aux Antilles (produits de première nécessité, des tentes et des abris, des produits d'hygiène, ...), mais aussi de dons réunis par les collectivités locales, ainsi que des moyens déployés par les ONG et la Croix Rouge. Le Batral se présente quatre jours plus tard devant Port-aux-Princes pour décharger ses 150 tonnes de fret qui doivent être remis aux agences des Nations unies et aux antennes locales des ONG et de la Croix rouge qui ont la charge de distribuer aux populations le matériel⁶⁷. Malgré son implication dans une action à la portée humanitaire, la Marine se contente comme précisé dans la doctrine de coopération civilo-militaire de ne fournir que le soutien aux ONG, sans remplacer celles-ci.

⁶⁷Site internet meretmarine.com, articles du 12, 16, 18 et 25 septembre 2008

Opération « Séisme Haïti 2010 » :

Les opérations de 2010 sont d'une bien plus grande envergure et illustre parfaitement les cinq points précédemment cités de la « Doctrine interarmées d'intervention extérieure de secours d'urgence ». Le 12 janvier 2010, un violent tremblement de terre de magnitude sept sur l'échelle de Richter dans la région de Léogane provoque une catastrophe sans précédent à Haïti. Selon la Direction nationale de la protection civile haïtienne, cette catastrophe, survenue pendant que les enfants étaient encore à l'école et leurs parents au travail, aurait fait 217.000 morts, plus de 300.000 blessés, 1.230.000 sans-abri à Port-au-Prince la capitale et provoqué le déplacement de 500.000 personnes. La France réagit immédiatement en déclenchant l'opération « Séisme Haïti 2010 ». Les premiers secours français sont apportés par l'armée de l'Air qui dépêche trois Casa et un Airbus A310 qui permettent, dès le lendemain du séisme, de faire venir 260 membres de la sécurité civile et de la gendarmerie, ainsi que 35 tonnes de fret et de rapatrier aux Antilles 371 ressortissants français.

La Marine commence à arriver sur place pour sa part, sept jours plus tard et va fournir un soutien particulièrement complet aux populations. Les premières missions accomplies sont d'ordre logistique : le Batral *Francis Garnier*, arrivé le 19 janvier, débarque à Port-au-Prince avec dans sa soute : trois tractopelles, deux mini pelleteuses, un camion de maintenance, deux P4, un 4X4, une ambulance, 700 tentes et du fret au profit de la Croix rouge. Une semaine après, c'est le TCD *Siroco*, qui venait d'achever une mission de présence de quatre mois en Afrique, qui rejoint Haïti. Il apporte avec lui pour 2.000 tonnes de matériels : une cinquantaine de véhicules (camions militaires, véhicules de la Sécurité civile et de la gendarmerie, une ambulance, des tractopelles...) ainsi que du fret humanitaire (nourriture, eau, médicaments), du matériel médical et des tentes. Le déchargement de tant de matériel s'avère difficile, car les infrastructures portuaires du Port-au-Prince ont été sévèrement endommagées par le tremblement de terre et sont inutilisables. Le *Siroco* est obligé de mouiller au large, laissant le soin des manœuvres de débarquement des véhicules et de fret humanitaire à ses deux chalands de transport de matériel (CTM).



Le *Siroco* approchant d'Haïti avec ses 2 000 tonnes de fret

Le *Siroco* devra faire une rotation en vue de ramener une nouvelle fois du matériel. Le *Francis Garnier*, plus petit et moins utile, avait reçu liberté de rentrer aux Antilles. Le TCD se présente le 15 février, soit un mois après le séisme, à Port-aux-Princes, chargé de deux containers de 20 m³ abritant du matériel médical et du fret humanitaire (principalement des vivres de première urgence : biscuits, aliments secs, farine, lait en poudre, de l'eau, des vêtements et produits d'hygiène, ainsi que des bâches et autres matériaux de construction), trois nouveaux containers de matériel spécialisé (médicaments, fauteuils roulants, tentes et jerricans), cinq véhicules de type 4x4 ainsi que six camions de la Gendarmerie. Le navire sert également, tout le long de son engagement, de base arrière pour les troupes françaises déployées sur Haïti, selon le principe de « *la capacité de soutien naval et aéronaval* ».

L'aide fournie est également d'ordre humain : personnels du bord, marins-pompiers de Marseille et plongeurs démineurs ont également été envoyés sur place. Parmi les 600 militaires français qui ont participé à l'opération « Séisme Haïti 2010 », l'on retrouve 15 marins-pompiers (cinq médecins, cinq infirmiers, quatre logisticiens et un officier), 17 plongeurs démineurs et les équipages des bâtiments mobilisés pour cette mission. En plus du déchargement du matériel, les marins, comme les autres militaires présents, vont épauler les membres des ONG et de la Sécurité civile dans leurs actions. Parce que leur savoir-faire dans les travaux sous-marin est très rare, les plongeurs démineurs, issus des Groupes de plongeurs démineurs (GPD) de Méditerranée, Atlantique et de la Manche, participent à la remise en état

du port, en effectuant la reconnaissance des fonds, en relevant les lieux où se trouvent des épaves et en les remettant à flots. Ils ont bénéficié dans cette opération de l'expérience acquise en 2005, lorsqu'ils avaient assuré une mission équivalente à la Nouvelle Orléans, suite au passage de l'ouragan Katrina⁶⁸. Comme pour les missions *Corymbe*, des membres d'équipage du *Chevalier Paul* ont répondu présent pour fournir une assistance à un orphelinat de l'île⁶⁹. Organisée fin mai, cette action a vu la mise en place de deux équipes de volontaires. La première, d'une dizaine de personnes, a offert des jouets aux enfants et se sont occupés d'eux pendant la journée, pendant que la seconde équipe déblayait le terrain de l'orphelinat pour préparer sa reconstruction.

Le rôle des marins-pompiers permet d'aborder une autre dimension du soutien offert aux populations victimes du tremblement de terre : l'aide médicale. Les marins-pompiers de Marseille, qui ont pris l'avion à la base aérienne d'Istres pour Haïti dès le 15 janvier (trois jours après la catastrophe), ont renforcé les équipes des hôpitaux de la capitale (à savoir Canapé Vert, Sacré-Cœur, l'Hôpital de la communauté haïtienne et Diquini). Selon un communiqué de la Marine nationale, « *L'objectif des secours est de réorganiser une capacité hospitalière minimale sur l'île et de rouvrir au plus vite les blocs opératoires fortement endommagés. Intégrés dans la chaîne médico-chirurgicale, les marins-pompiers et leurs homologues sapeurs garantissent la prise en charge quotidienne d'enfants et d'adultes blessés* »⁷⁰. Ce travail, permettant la fourniture de soins à plus de 200 personnes est renforcé par l'appui d'un psychologue du bataillon qui a établi une cellule de soutien psychologique.

Cette action directe sur le terrain est doublée par une « action en mer ». Le *Siroco*, qui croise au large de l'île, est un bâtiment médicalisé : en plus des 55 lits d'hôpitaux mis à la disposition des victimes du séisme, il transporte deux salles de traitement pour grands brûlés et deux blocs opératoires, permettant de soulager quelque peu la tâche des antennes médicales à terre. Dans cette mission, les hélicoptères de l'Aviation légère de l'armée de Terre embarqués sur le TDC sont mis à contribution ; ils viennent récupérer les blessés sur l'île pour les déposer sur le navire français : la première semaine, les hélicoptères totaliseront 85 heures de vol dans les missions d'évacuation. Lors de sa première escale, le *Siroco* a permis la réalisation de 45 interventions médicales et sur la totalité de son séjour à Haïti, la 9e antenne chirurgicale aérotransportable (ACA) procèdera à 43 opérations chirurgicales et trois à sept amputations,

⁶⁸ Site internet meretmarine.com, articles du 15, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 29 janvier, 18 février et 3 mars 2010

⁶⁹ Frégate Chevalier Paul, *Action civilo-militaire en Haïti*, vidéo sur le site dailymotion.com, 3 juin 2010

⁷⁰ Communiqué repris sur le site meretmarine.com : ANONYME, *Haïti : Les marins pompiers à pied d'œuvre*, 20 janvier 2010

réductions de fractures ... par jour.

A Haïti, la Marine nationale aura donc été l'une des grandes composantes de l'aide française, si ce n'est la plus importante en termes de personnel déployé et de matériel fourni. Les catastrophes naturelles d'Haïti ne sont pas les seules à avoir été le point de départ d'une mission civilo-militaire-humanitaire. En mai 2008 par exemple, la France a proposé son aide aux sinistrés birmanes du cyclone Nargis.

Entre action humanitaire et interventionnisme, le cas birman :

Alors que le bâtiment de projection et de commandement *Mistral* et la frégate *Dupleix* participent dans l'océan Indien avec leurs homologues régionaux à un exercice portant sur les opérations humanitaires suite à des catastrophes naturelles (ce qui démontre l'importance pour les marines de telles opérations), les côtes birmanes sont balayées par le cyclone Nargis qui cause la mort de 75.000 personnes, sans compter des milliers de disparus. Les autorités françaises veulent apporter une aide aux populations, et ce malgré le refus de la junte aux commandes du pays. Cette dernière voit d'un mauvais œil qu'une puissance étrangère puisse dépêcher des unités militaires sur son territoire, même si c'est avec l'intention de fournir une aide non négligeable à sa population. Malgré cela, il est décidé de détourner le *Mistral* vers le port indien de Chennai, le nom actuel de Madras, afin de récupérer une cargaison de fret humanitaire. Sont stockés dans le bâtiment, 400 tonnes de riz, 10.000 jerricans d'eau de 20 à 30 litres, 400.000 tablettes de dépollution de l'eau, 20.000 bâches de protection, 10.000 moustiquaires, 10.000 ustensiles de cuisine (gamelles) et l'équivalent de 60.000 euros de médicaments de premiers secours, adaptés à l'urgence de la situation (antalgiques, antibiotiques, antiseptiques...) : de quoi selon le ministère de la Défense assurer la survie de 60.000 à 100.000 personnes pendant deux semaines.

Quatre jour plus tard, le *Mistral* arrive au sud du delta de l'Irrawaddy, la zone de la Birmanie la plus touchée par le cyclone, mais ne peut pas pénétrer les eaux territoriales birmanes. La junte refuse toujours l'aide internationale et les autorités françaises ne savent pas comment apporter une solution à ce problème. Tant qu'un accord n'est pas trouvé, le BPC doit stationner dans les eaux internationales, à 12 nautiques des populations à secourir. Le contre-amiral Alain Hinden, à l'époque commandant de la Force aéromaritime française de réaction rapide (COMFRMARFOR) sur le BPC, donne l'ordre de mettre à profit cette attente pour organiser les préparatifs du débarquement de l'aide. En effet, étant trop loin des côtes, les marins n'ont

aucun renseignement sur l'état des installations portuaires. Ils doivent donc planifier soit la possibilité de mettre le navire à quai pour le décharger, soit d'employer les chalands à disposition du *Mistral*. L'option d'une distribution du matériel par hélicoptères est écartée, puisque à ce moment là, le navire ne pouvait compter que sur deux Gazelles et une Alouette III, des hélicoptères légers. En plus de la question des installations portuaires, se pose celle des dangers que pourraient rencontrer les chalands si c'est cette option qui est retenue. Il serait impératif de vérifier le niveau d'ensablement et d'envasement des bras de mer pour éviter tout risque d'échouer, les chalands pouvant même être endommagés à cause de troncs d'arbres, pieux ou rochers affleurant la surface.

Au bout de huit jours d'attentes, toutes ces interrogations ne se posent plus ; face à l'intransigeance des pouvoirs birman, la France est obligée de donner l'ordre au *Mistral* de se diriger vers Phuket en Thaïlande pour décharger l'aide humanitaire. Cette dernière est alors prise en charge par des membres du Programme alimentaire mondial qui se chargent de l'acheminer jusqu'en Birmanie pour la distribuer aux sinistrés via les Nations unies et diverses ONG⁷¹. Cet exemple peut être considéré comme une référence en ce qui concerne la limite à instaurer entre civilo-militaire et humanitaire. Il n'y a aucune présence militaire française à soutenir (que ce soit en mission ou en prépositionnement), il n'y aurait donc pas lieu de présenter une telle action comme civilo-militaire. Robert Gaïa parle dans son rapport à l'Assemblée nationale « *d'interventions de solidarité* »⁷². Cependant cela illustre la portée politique de tels actes et le glissement d'une vision de l'intervention humanitaire qui doit être désintéressée vers l'utilisation de cet acte solidaire employé comme une « arme diplomatique ».

Et sur le territoire national ?

Cela nous conduit au dernier type d'action que les acteurs et les médias présentent, à tort selon les textes actuels, comme coopération civilo-militaire : le soutien aux populations sur le territoire national. Considérant que seul peut être qualifié de coopération civilo-militaire « *les actions menées par les armées afin de faciliter l'intégration des forces dans leur environnement et apporter aux militaires une capacité à intervenir dans le volet civil de la crise afin de favoriser la mission militaire... l'expression action civilo-militaire ne recouvre*

⁷¹ Site internet meretmarine.com, articles du 13, 16, 17, 19, 20, 26 et 28 mai 2010

⁷² GAÏA Robert, *Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs*, p. 11, *op. cit.*

que les actions civiles menées par les armées sur les théâtres extérieurs et non sur le théâtre national »⁷³.

Actions de soutien des marins sur le territoire national :

Pourtant, ces dernières années le terme sert à présenter des opérations de sécurité civile et de gestion de crise sur le territoire, comme les inondations dans le Gard de 2002 et 2003. Le préfet du Gard, monsieur Jean-Pierre Hugues présente clairement l'action des forces armées lors de ces inondations comme une expression de la coopération civilo-militaire⁷⁴. En effet, pas moins de 1.437 militaires en 2002, et 1.062 en 2003, tous de la base interarmées de Nîmes sont mis à contribution lors de cette catastrophe au lourd bilan : 22 morts, 299 communes touchées et 830 millions d'euros de dégâts la première année ; 37 communes touchées, 11.000 personnes déplacées et 300 millions d'euros de dommages l'année suivante. Les militaires de la 6^e brigade légère blindée (BLB), de la base aéronautique navale (BAN) et la Sécurité civile vont participer à l'évacuation de près de 2.000 personnes en septembre 2002 et de 500 en décembre 2003.

Ces gens sont alors temporairement logés au camp des Garrigues (à l'époque camp interarmes tenu par l'École d'application d'infanterie de Montpellier, le 2e Régiment étranger d'infanterie de Nîmes et le 4e Régiment du matériel de Nîmes) et à la base aéronautique navale de Nîmes-Garons. En plus de l'évacuation, l'armée avait également la charge de sécuriser et surveiller les zones sinistrées dans le but d'éviter toute scène de pillage et ainsi rassurer les personnes qui ont dû quitter leur domicile. Le commandant de la BAN prend l'initiative de faire décoller un Bréguet afin de « réguler le ballet d'hélicoptères des armées et de la sécurité civile qui ne pouvaient pas communiquer entre eux »⁷⁵. Grâce à cette action de la Marine, 1.260 sauvetages hélicoptérés ont pu être effectués sans accidents.

C'est également l'armée qui en juin 2010 a pris en charge la gestion des inondations dans le Var. Dans cette opération, les hélicoptères revêtent une grande importance, les eaux empêchant toute action des secours depuis la terre. Profitant de la proximité de la base

⁷³ GAÏA Robert, *Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs*, p. 11, *op. cit.*

⁷⁴ HUGUES Jean-Pierre, *La coopération civilo-militaire en temps de crise : l'expérience des inondations du Gard de 2002 et 2003*, Doctrine, mars 2005

⁷⁵ Rapport sur la gestion des inondations du Gard de monsieur l'inspecteur général de l'administration HUET Philippe, cité dans HUGUES Jean-Pierre, *La coopération civilo-militaire en temps de crise : l'expérience des inondations du Gard de 2002 et 2003*, *op. cit.*

aéronautique navale d'Hyères, la Marine va fournir sept des onze hélicoptères déployés. Ces derniers un Lynx, deux Panther, deux Dauphin Pedro et deux Alouette III sont rattachés aux flottilles 31F, 35F, 36F et 22S. Ces appareils auront réalisé 37 heures de vol, et permettront de secourir 268 personnes, ainsi que 13 animaux domestiques. Cette précision a son importance car elle a eu un véritable impact sur les propriétaires des animaux sauvés ; des personnes âgées pour la plupart et n'ayant pour seule compagnie que leur chien ou leur chat. Que les marins aient également eu un geste pour ces compagnons de vie a réellement touché l'opinion publique.

Les sauvetages n'ont pas été planifiés, les équipages se déplacent selon les appels à l'aide reçus. Pour réussir tout de même à avoir une certaine vue d'ensemble, la Marine a également prêté les services d'un Atlantique 2 dont le but était de fournir une cartographie détaillée de la zone sinistrée. Les éléments récoltés ont alors été transmis aux autorités civiles afin de permettre la ré-articulation du dispositif en fonction de l'évolution de la situation. En mer, un bâtiment de soutien, d'assistance et de dépollution, le BSAD Ailette est déployé pour traquer les débris venant des maisons sinistrées, flottant en surface. Pour les objets trop volumineux ou irrécupérables, comme des caravanes, la position était indiquée au CROSS, qui diffusait aussitôt un avis aux navigateurs pour éviter toute collision⁷⁶.

Il sort de ce tour d'horizon que la perception de la coopération civilo-militaire par la Marine est assez large : on dépasse le cadre du soutien aux forces en opérations extérieures, pour aller jusqu'aux secours d'urgence sur le territoire national. Il est certes possible que l'utilisation du terme civilo-militaire ne soit qu'une simplification du vocabulaire, mais nous voyons bien que la finalité recherchée reste la même. Les actions de la Marine montreraient alors que le concept civilo-militaire est bien plus vaste que ce que ne peut laisser sous-entendre les concepts et doctrines en place, ce que semblent avoir bien intégré plusieurs marines étrangères.

⁷⁶Site internet meretmarine.com, *Intempéries dans le Var : Le remarquable travail des armées*, articles du 21 juin 2010

**Coopération et actions civilo-militaires dans les marines
étrangères : éléments comparatifs**

Nous avons pu voir que l'armée française, par son passé colonial, a toujours cherché à entretenir des liens avec les populations civiles. Cependant, la volonté d'établir une coopération civilo-militaire structurée et organisée ne prend naissance qu'à partir de la seconde moitié des années 1990. Cette politique, au départ, serait plus le fait des forces armées anglo-saxonnes et plus particulièrement de celles des Etats-Unis. Si ces derniers se sont toujours présentés comme les chantres de la liberté des peuples à disposer d'eux-même et par conséquent de l'anticolonialisme, il n'en reste pas moins qu'à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, leurs actions vont leur apporter une grande expérience dans les relations entre civils et militaires.

L'U.S. Navy et les « Civil-Military Operations »

L'après-guerre va permettre aux Etats-Unis de se familiariser avec les relations entre civils et militaires. L'idée du président Roosevelt était de laisser aux troupes alliées le soin de gérer directement les territoires libérés. Des centaines d'officiers ont été envoyés dans les centres de Yales et Charlottesville dans le but de se former aux rouages administratifs qui leur permettront, au sein de l'Allied military government of occupied territories (AMGOT), de gouverner les pays sous autorité américaine (principalement l'Allemagne et le Japon). Plus modestement, les « GI »⁷⁷ avaient pour habitude de distribuer des tablettes de chocolat, des chewing-gum et bien d'autres produits de consommation aux habitants des villes et villages traversés au fur et à mesure des combats, pour gagner leur sympathie. Cette expérience, et bien d'autres, comme les tentatives de rallier les populations vietnamiennes au gouvernement du Sud et à la cause américaine dans les années 1960 à 1975, vont donner aux Etats-Unis une certaine culture des actions civilo-militaires. Mais c'est surtout après les échecs des interventions en Somalie en 1993 et en Haïti l'année suivante qu'ils vont lancer une réflexion stratégique dans le but d'améliorer la cohérence des relations entre les acteurs civils et militaires des gestions de crises⁷⁸.

⁷⁷ Surnom des soldats américains venant de l'acronyme *Government Issue* : propriété du gouvernement. Ces deux lettres étaient apposées sur tout matériels militaires américain.

⁷⁸ Capitaine de frégate BAUDONNIERE, *Vers un nouvel espace humanitaire*, Collège Interarmées de Défense,

Développement du concept américain :

Les Etats-Unis laissent dans leur stratégie une place très importante aux Civil military operations⁷⁹. Alors qu'en France, l'amiral Lanxade commençait tout juste à poser les bases d'une réflexion sur ce qui deviendra dix ans plus tard la coopération civilo-militaire, les Américains sortaient déjà en 1995 une « Doctrine for Joint Civil Affairs »⁸⁰.

Actuellement, la doctrine en application « Civil Military Operations »⁸¹ datée du mois de juillet 2008 et vient compléter la « Joint Doctrine for Civil Affairs »⁸² d'avril 2003. Il ne faut pas confondre *Civil affairs* (CA) et *Civil military operations* (CMO). Ces dernières sont les actions civilo-militaires en elles-même, les actions de la force permettant « d'établir, maintenir, influencer ou exploiter les relations que peuvent entretenir les troupes avec les organisations gouvernementales ou non, les autorités et les populations civiles sur le théâtre des opérations »⁸³. Et contrairement à la doctrine française qui ne parle de coopération civilo-militaire que lorsque des forces sont engagées, la définition américaine précise « que ces missions peuvent être accomplies en amont, pendant ou même à la suite des opérations militaires. Mais elles peuvent également être organisées en absence de toutes opérations militaires »⁸⁴. Cette différence entre la vision française et américaine se retrouve ne serait-ce que dans les termes employés : là où les Etats-Unis parlent d'opérations, nous employons depuis 2005 le terme de « coopération ». Cette précision est plus qu'importante puisqu'elle ouvre le civilo-militaire à bien d'autres fonctions que le soutien aux forces, ces dernières n'étant pas forcément sur place.

Le *Civil affairs* est quant à lui, le pendant du GIACM français : ce sont les personnels d'active ou de réserve entraînés à mener à bien les missions civilo-militaires. Toutefois, il est bien précisé que de telles missions peuvent parfaitement être remplies par le personnel de n'importe quelle unité, ou par une unité mixte, mélangeant *Civil affairs* et d'autres soldats.

octobre 2006

⁷⁹ Le terme Civil Military Cooperation (CIMIC) est le terme employé par l'OTAN

⁸⁰ Joint Chiefs of Staff, *Doctrine for Joint Civil Affairs Joint Pub 3-57*, 21 juin 1995, 87 p.

⁸¹ Joint Chief of Staff, *Civil Military Operations Joint publication 3-57*, 08 juillet 2008, 185 p.

⁸² Joint Chief of Staff, *Joint Doctrine for Civil Affairs Joint publication 3-57.1*, 14 avril 2003, 151 p.

⁸³ Joint Chief of Staff, *Civil Military Operations Joint publication 3-57*, op. cit.

⁸⁴ Idem

Ces définitions montrent que les Etats-Unis ont clairement une vision plus large que la France sur ce que doit ou peut être la coopération civilo-militaire.

Ces opérations ont pour but de faciliter l'intégration des troupes dans l'environnement civil local afin d'assurer la sécurité des intérêts des Etats-Unis. Pour ce faire, les *Civil affairs*, ou les unités chargées d'organiser des actions civilo-militaires, doivent rétablir une administration civile quand celle-ci n'existe plus (en attendant ce sont les Etats-Unis via ses armées qui doivent assurer la transition) ou la soutenir quand elle n'est que défaillante. Ils sont également en charge d'assurer le contrôle des foules, le déplacement des civils et la gestion des ressources. En ce qui concerne l'assistance humanitaire, les acteurs du civilo-militaire américains sont particulièrement actifs. S'il nous a été possible de voir que la coopération civilo-militaire française ne place pas la question de l'humanitaire dans ses priorités (le soldat n'étant pas un membre d'ONG et n'a pas vocation à en devenir un), la version américaine est bien différente : « *l'aide humanitaire à l'étranger sert à soulager ou réduire les conséquences des catastrophes humaines ou naturelles, des famines, des épidémies ou des privations qui présenteraient une sérieuse menace à la vie humaine ou qui pourraient conduire à la destruction ou la perte de propriété* »⁸⁵. Il est même question des possibilités d'intervention sur le territoire national. Les Américains sont parfaitement conscients de l'impact que peut avoir une action humanitaire ou même un don fait par les soldats, sur l'acceptation des forces par les populations civiles. Stéphane Sisco, membre du Conseil d'administration de *Médecin du Monde* l'explique dans une interview publiée dans la Lettre Sentinel⁸⁶. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les ONG sont devenues pour Colin Powell : « *des multiplicateurs de forces... et des instruments de combat* »⁸⁷ américains dans la lutte contre le terrorisme engagée par l'administration Bush. La mise en place d'organismes gouvernementaux tels le *State Department* et surtout l'*United States Agency for International Development* (USAID) pour contrôler et coordonner les actions des ONG permet aux forces armées de fixer les priorités et maîtriser le déroulement des opérations de gestion de crises. Ainsi les ONG deviennent les vecteurs d'une *American way of life* et participent pleinement à la politique de soft power de Washington.

⁸⁵ Joint Chief of Staff, *Civil Military Operations Joint publication 3-57, op. cit.*

⁸⁶ SISCO Stéphane, *Aujourd'hui, la France n'a pas de stratégie humanitaire d'Etat à l'américaine*, dans Lettre Sentinel n° 9, novembre 2003.

⁸⁷ Idem

La Navy se dote d'unités CIMIC :

En matière de coopération civilo-militaire, le département américain de la Marine est largement impliqué. Sur les cinq entités présentées en tant qu'acteurs des *Civil military operations*, ce dernier est représenté par l'U.S. Navy, le Corps des Marines et les Garde-Côtes (les deux autres étant l'Army et l'Air Force). Les apports de la Navy aux actions civilo-militaires sont divers et variés.

C'est tout d'abord un soutien aux équipes des autres armées qui est apporté par les marins, car seuls les bâtiments de la marine offrent les capacités requises dans le transport de matériel et permettent la projection des forces. C'est d'ailleurs le rôle principal de la Navy jusqu'en 2007. Dans un premier temps, parce que les Etats-Unis peuvent être stratégiquement et géopolitiquement considérés comme une île et que par conséquent l'emploi et le soutien de la Navy est indispensable à partir du moment où le pays a abandonné sa politique isolationniste pour une vision plus océanique (80 % des opérations effectués par les Américains depuis 1946 ont sollicité le soutien de la marine)⁸⁸.

Dans un second temps, l'U.S. Navy ne possédait pas en propre jusqu'alors d'unités du Civil affairs et se contentait d'apporter son soutien à celles de l'Army et du Corps des Marines principalement (il est à noter que nous nous focalisons sur les actions de l'U.S. Navy et non des Marines ou des Garde-côtes et ce malgré leurs rattachements communs au Département de la Marine). En juin 2007, une première équipe des affaires civiles maritimes (*Maritime civil affairs team* ou MCAT) est mise en service. Un an plus tard au mois d'août 2008, le *Maritime civil affairs group* est complètement opérationnel : il est divisé en deux groupes, un sur la côte ouest et l'autre sur la côte est, qui sont chacun composés de 18 *Maritime civil affairs teams*, elles même composées de deux officiers et six officiers mariniers et matelots. Ces marins ont pour théâtre d'opérations toutes zones en rapport avec le maritime : les côtes, les ports, les rivières ou les îles⁸⁹.

⁸⁸ COUTAU-BEGARIE Hervé, *Le meilleur des ambassadeurs, théorie et pratique de la diplomatie navale*, op. cit.

⁸⁹ Department of the Army, *Joint Civil Affairs Operations and Joint Civil Military Operations Planning Guide GTA 41-01-004*, septembre 2007, 116 p.



Ce personnel d'une MCAT applique la devise des Civil Military Operations : « *Secure the victory* »

Contrairement aux marins français du GIACM, leurs homologues américains sont donc employés selon leurs spécificités, puisqu'il n'y a pas réellement interarméisation des équipes de *Civils Affairs*, chacune des armées pouvant compter sur ses propres unités civilo-militaires (exception faite des garde-côtes). Les MCAT sont donc en priorité au service de l'U.S. Navy et de ses intérêts.

L'utilité des CIMIC pour l'U.S. Navy :

La véritable différence qui peut exister entre affaires civilo-militaires françaises et américaines dans leurs applications, réside nous l'avons abordé dans l'importance et des actions humanitaires et des actions au profit des forces prépositionnées dans le dispositif américain.

L'U.S Navy fait partie, tout comme la Marine nationale, des unités les plus sollicitées et les plus impliquées pour ce type de missions. La Marine nationale est d'ailleurs pour la France, l'armée la plus proche de l'esprit américain de coopération civilo-militaire puisqu'elle s'en est inspirée dès 1985 en Afrique. Si le dispositif *Corymbe* est devenu un prétexte à mener des actions au profit des populations civiles locales dans le cadre du RECAMP, le personnel de la Navy s'appuie pour sa part dans la région sur l'*United States African Command* AFRICOM,

inspiré du SOUTHCOM en charge de l'Amérique latine.

Ce commandement militaire en charge de la totalité de l'Afrique en dehors de l'Égypte, est chargé depuis 2007, tout comme RECAMP pour la France (bien que cette dernière souhaite depuis quelques années étendre le dispositif aux autres pays européens), d'assurer une coopération avec les marines des différents pays africains. Or, contrairement aux marins français qui organisent de petites actions au profit des civils avec l'aide de diverses autorités militaires et civiles sur place, l'AFRICOM possède parmi ses permanents, un adjoint au commandant chargé uniquement des actions civilo-militaire, (un *Deputy to the Commander for civil-military activities*, DCMA) issu du monde civil chargé de diriger les programmes liés à la santé, l'aide humanitaire, les opérations de maintien de paix, ... Ce poste est, à titre indicatif, actuellement tenu par monsieur l'ambassadeur J. Anthony Holmes⁹⁰. Le soutien que peut apporter l'U.S. Navy via l'AFRICOM aux différents pays de la région, ainsi que le soutien offert aux pays du monde entier, n'est ni gratuit ni innocent. Il permet, couplé avec les retombées positives des opérations civilo-militaires opérées par les marins, non seulement d'assurer un capital sympathie aux troupes américaines, chose non négligeable en une époque multipolaire, mais même de garantir des retombées économiques !

Cet état de fait est le même pour chaque opération civilo-militaire américaine. Nous avons pu voir que la France via ses actions cherche également à défendre ses propres intérêts et à s'assurer une nouvelle position dans les pays soutenus. Cependant, le manque de volonté des armées, des entreprises et même de l'Etat freine cette politique en France. A contrario, les Américains ont pleinement intégré ces notions dans leur mode opératoire. Les entreprises américaines sont très actives sur le marché de la reconstruction des pays en crise et n'hésitent pas à investir. Les groupes Turner's et Brown & Root par exemple lors des conflits dans les Balkans profitent de leur contrat de maintenance des camps militaires sur place pour remporter plusieurs appels d'offres locaux⁹¹. Ces actions sont doublées par celles des militaires eux-même. Lorsqu'en mars 2008 les marines et marins du Civil affairs group detachment 1 Team 6 ont distribué aux ouvriers d'une raffinerie de pétrole à Haqlaniyah en Irak pour 118.000 dollars d'équipement, ils permettent à la *Northern Petroleum Company* de mieux fonctionner, d'assurer une certaine autonomie et donc d'être plus rentable⁹². Cette

⁹⁰ www.africom.mil

⁹¹ GORDON Stuart, *Understanding the priorities for civil-military co-operation (CIMIC)*, Royal Military Academy Sandhurst, 2001, 32 p.

⁹² GEIGER John, *Marines, Sailors helo Iraqi refinery workers*, dans *Scroll and Sword* vol. 61, Civil Affairs Association, été 2008, 16 p.

rentabilité profite aussi bien au nouveau gouvernement irakien qu'aux Etats-Unis, à partir du moment où le Pentagone accepte sans complexe l'intervention de ses hommes dans les affaires humanitaires pour en récolter des bénéfices. Stéphane Sisco explique clairement cette différence de point de vue entre une ONG et un Etat : « *du point de vue d'une ONG, un Etat ne peut se situer sur un plan humanitaire stricto sensu, et encore moins lorsqu'il s'agit d'une action sur le territoire d'un autre état. Un état d'influence est logiquement animé par la défense de ses intérêts et par des logiques de puissance et d'influence* »⁹³.

La dimension humanitaire est omniprésente dans la politique civilo-militaire américaine, que ce soit dans les doctrines des Civil military operations, Civil affairs ou dans des doctrines strictement tournées vers ce sujet comme la « Foreign Humanitarian Assistance »⁹⁴. Dans ce texte, l'accent est mis sur l'utilité des navires dans les opérations humanitaires. Les bâtiments de la Navy deviennent alors des bases de soutien au large des côtes sinistrées pour les équipes évoluant à terre, comme a pu l'être le *Siroco* lors des opérations françaises en Haïti en 2010. Les marins américains peuvent tout d'abord mettre à disposition des victimes de catastrophes deux navires hôpitaux, les USNS *Mercy* et *Comfort* (les T-AH 19 et 20), possédant chacun douze salles d'opérations et plus de 1.000 lits. La plupart des navires amphibies de la flotte peuvent également accueillir deux à quatre blocs opératoires de campagnes ainsi qu'une soixantaine de patients. Les bâtiments déployés lors de crises humanitaires servent également de poste de commandement, palliant souvent le manque d'infrastructures encore opérationnelles. Ils peuvent même fournir en quantité raisonnable de l'eau potable et de l'électricité.

Le rôle des SeaBees :

Dans les opérations de reconstruction, la marine américaine peut également faire appel, en plus des capacités des groupes des opérations civilo-militaires, aux hommes du Naval Construction battalion plus connu sous le sobriquet de Seabees⁹⁵. Ces unités ont vu le jour durant la Seconde Guerre mondiale en 1942 grâce à l'amiral Ben Moreell et étaient alors composées d'ouvriers du bâtiment. Ils ont pour devise « *Construimus, Batuimus* », soit

⁹³ SISCO Stéphane, *Aujourd'hui, la France n'a pas de stratégie humanitaire d'Etat à l'américaine*, op. cit.

⁹⁴ Joint Chief of Staff, *Foreign Humanitarian Assistance Joint Publication 3-29*, 17 mars 2009, 223 p.

⁹⁵ Jeu de mot reprenant les initiales de Construction Battalion, CB, prononcées à l'anglaise et donnant le surnom "d'abeilles des mer"

La Marine nationale au service des populations civiles

« *Nous construisons et nous nous battons* », ce qui exprime bien le rôle que jouent ces marins lorsqu'ils sont en opérations (leur insigne est tout aussi évocateur puisque c'est une abeille équipée d'une mitrailleuse, d'un marteau et d'une clé à molette). Ce sont les bâtisseurs de l'U.S. Navy ! Durant la guerre du Golfe par exemple, les 5.000 Seabees (4.000 marins d'actives et 1.000 réservistes) déployés dans la zone de conflit ont participé à la construction de dix camps permettant d'abriter 42.000 personnes, 14 cuisines permettant de nourrir jusqu'à 75.000 militaires ainsi que 600.000 m² de pistes d'aviation et de garages et plus de 200 zones d'atterrissage pour hélicoptères. Ils ont également construit deux hôpitaux de 500 lits dans le port d'Al-Jubayl. Si leur action première durant les combats est de fournir les infrastructures nécessaires au déploiement des forces américaines et alliées, leur participation à l'effort de reconstruction des pays est immense, tout comme leur implication dans des actions plus humanitaires. En effet, lors de participations à des opérations de guerre, les bataillons de constructions sont susceptibles d'apporter une aide aux populations locales. Cette aide peut être indirecte, puisqu'un bâtiment comme un hôpital peut très bien être construit pour les armées durant le conflit puis cédé à l'issue de celui-ci aux autorités civiles qui le mettront à la disposition de leur population. Il faut bien voir que toutes les infrastructures bénéficiant à la force seront également bénéfiques aux civils, les Seabees participant alors à la reconstruction du pays en guerre ou en sortie de conflit. Mais ces marins bâtisseurs peuvent aussi être déployés dans des régions frappées par des catastrophes naturelles ou d'origines humaines, tant à l'étranger que sur le sol américain même (contrairement à la France qui ne considère pas, malgré l'emploi de certains éléments de langage identiques, faire d'actions civilo-militaire sur son propre territoire).

Ainsi, l'unité de maintenance du Bataillon de construction 202 a suivi pendant quatre mois en 2004 le navire hôpital USNS *Comfort* dans une tournée en Amérique latine et aux Caraïbes. Lors de cette mission humanitaire, douze pays ont été visités et pas moins de 27 sites ont pu bénéficier de l'aide des Seabees. Cliniques, hôpitaux, orphelinats, écoles et aires de jeu ont vu leurs murs repeints, l'électricité refaite, l'eau courante rétablie, ... les marins américains ont même construit *ex nihilo* une clinique en Colombie, avec l'aide de la population locale⁹⁶. La réussite de cette mission pousse même la Navy à vouloir faire embarquer à chaque mission humanitaire des navires hôpitaux, une équipe de Seabees.

⁹⁶ Communication Specialist 2nd class ALLEN Elizabeth, *Seabees complete mission aboard Comfort*, USNS *Comfort* Public Affairs, globalsecurity.org, 14 octobre 2007

L'importance des marins bâtisseurs a également été reconnue en mai 2010 aux Philippines. Une trentaine de Seabees du 1^e *Naval Mobile Construction Battalion* ont reçu des mains du Lieutenant général Dolorfino des forces armées philippines la médaille militaire des actions civiles⁹⁷. Pendant dix mois, ces marins ont participé avec leurs homologues philippins à la construction d'un réseau d'eau courante et d'écoles dans le sud du pays. Plus important, les Seabees du Capitaine Nathan Knowles ont enseigné leur savoir à des ouvriers locaux afin qu'ils puissent eux même poursuivre l'œuvre reconstructrice de l'armée.

L'U.S. Navy est l'une des marines les plus impliquées dans la coopération civilo-militaire et sa composante humanitaire. Elle communique d'ailleurs largement sur ses opérations, entre articles de presse, vidéos et sites officiels sur Internet, ... Cependant, il ne faut pas que cet état de fait n'éclipse le travail de recherche et sur le terrain des autres marines occidentales, comme la Royal Navy britannique par exemple.

L'humanitarisme de la coopération civilo-militaire britannique

Tout armée ambitionnant un jour de jouer un rôle sur la scène internationale se doit de réfléchir sur les moyens de mener des opérations de stabilisation, de maintien et de restauration de la paix. La coopération civilo-militaire étant l'une des composantes clés de ce type d'opérations, il n'est pas illogique de voir des pays comme le Royaume-Uni réfléchir sur ce sujet.

L'action civilo-militaire britannique :

Les actions civilo-militaires de la Royal Navy offrent une vision plutôt unique de la relation entre population et soldats car les Britanniques se focalisent, contrairement à la France, sur l'aspect humanitaire de ces opérations. Le Royaume-Uni déploie des *Civil-military co-operation group* (de quatre à huit hommes pour la Royal Navy⁹⁸) avec ses unités combattantes sur tous les théâtres d'opérations depuis 1997.

⁹⁷ Petty Officer 2nd class SCOTT Joshua, *Seabees receive Philippine humanitarian award for efforts in Southern Philippines*, Joint Special Operations Task Force Philippines, 17 mai 2010

⁹⁸ www.royalnavy.mod.uk

La Marine nationale au service des populations civiles

Ces hommes bénéficient également du soutien du Département pour le développement international (*Department for international development*, DfID). Il est par ailleurs intéressant de noter que contrairement à la France qui est également un ancien empire, le Royaume-Uni n'a jamais privilégié dans son passé colonial les relations civilo-militaires⁹⁹. Si la doctrine anglaise de coopération civilo-militaire¹⁰⁰ reprend la définition que donne l'OTAN, à savoir : « *la coordination et la coopération civilo-militaire, en soutien de la mission, entre le commandement et les acteurs civils, ce qui inclut aussi bien la population et les autorités locales que les agences et les organisations nationales, internationales et non gouvernementales* »¹⁰¹, elle n'affiche pas moins sa préférence pour la définition qu'en donne les Nations unies, plus focalisée sur la dimension humanitaire de la coopération, « *afin de promouvoir les principes humanitaires, d'éviter les compétitions et minimiser les conséquences du conflit* »¹⁰². La doctrine britannique se focalise alors sur la mise en place « *d'interactions, de coopérations, de coordination et d'échanges d'informations entre les structures militaires et les organisations et agences civiles et toute autre entité civile influente sur le terrain, dans le but de trouver les réponses efficaces (et en accord avec les objectifs définis) à la crise* »¹⁰³. Les actions civilo-militaires sont considérées par les Britanniques non pas comme le moyen de faciliter l'acceptation par la population de la force sur le terrain, mais plus comme le moyen de parvenir plus facilement à assurer la stabilité économique, politique et sociale de la région en crise puisqu'ils partent du principe que la force est dépendante des bonnes relations qu'elle entretient sur le terrain avec les populations civiles. En somme, c'est un accélérateur du processus de paix. Ainsi, le personnel des unités civilo-militaires est souvent en contact direct avec les ONG ou les organisations internationales telles que les Nations Unies.

Cela ne veut pas dire pour autant que soldats et marins britanniques se considèrent comme les *alter ego* des membres d'ONG. Le Lieutenant colonel Matthew Jackson, en charge d'une unité de coopération civilo-militaire est très clair à ce sujet : « *Nous ne sommes pas des humanitaires, nous ne faisons pas le travail de la Croix Rouge* »¹⁰⁴ ; mais ses hommes

⁹⁹ GORDON Stuart, *Understanding the priorities for civil-military co-operation (CIMIC)*, op.cit.

¹⁰⁰ Ministry of Defence, *Civil-Military Co-operations (CIMIC) Joint Doctrine Publication 3-90*, avril 2006, 46 p.

¹⁰¹ OTAN, *Civil-Military Co-operations (CIMIC) Doctrine AJP-9*, juin 2003, 57 p.

¹⁰² ONU, *Civil-Military Coordination in UN integrated peacekeeping missions (UN-CIMIC)*, octobre 2010, 17 p.

¹⁰³ Ministry of Defence, *Civil-Military Co-operations (CIMIC) Joint Doctrine and Development Center*, novembre 2000

¹⁰⁴ ANONYME, *We are not humanitarian, so who are CIMIC ?*, webarchive.nationalarchives.gov.uk, 13 décembre 2006

complètent ce travail. Une majeure partie de la doctrine britannique est d'ailleurs organisée autour de ces relations armées-institutions humanitaires, afin justement d'éviter que ne se fasse l'amalgame entre ces deux entités bien différentes l'une de l'autre, même si cela n'empêche toutefois pas de vives critiques. En cela, le Royaume-Uni se positionne comme une alternative entre la vision française qui distingue clairement le travail de l'officier chargé de l'action civilo-militaire, du membre d'une ONG, et américaine qui intègre le travail des différentes organisations à sa politique internationale. La doctrine de coopération civilo-militaire d'Outre-Manche met un point d'honneur à clairement définir ce que sont les ONG, quels sont leurs modes de fonctionnement et quels buts ils cherchent à atteindre. De ce fait, le Royaume Uni présente clairement une position basée sur une coopération avec les ONG, quand ce n'est pas une substitution lors de situations délicates, dans une optique d'emploi de la coopération civilo-militaire comme instrument de paix.

L'humanitarisme de la Royal Navy :

La Royal Navy s'inscrit historiquement dans cette dimension humanitaire, ce qui démontre que cette manière d'aborder l'action civilo-militaire n'est pas récente. Ce sont des marins britanniques par exemple qui viennent apporter leur soutien aux Grecs après que le 26 septembre 1932, un terrible tremblement de terre frappe le village de Chalcidique, Ierissos, faisant plus de 160 morts.

Plus près de nous, le 26 décembre 2004, un séisme de magnitude 9.1 à 9.3 sur l'échelle de Richter provoque en océan Indien un tsunami qui dévaste les côtes d'Indonésie, de Malaisie, de la Thaïlande, de l'Inde et du Sri Lanka. La Royal Navy, en coopération avec le Département pour le développement international, réagit et lance l'opération *Garron*. Cette dernière, avec l'accord du gouvernement indonésien dépêche le navire de surveillance océanographique HMS *Scott* au niveau de l'épicentre du tremblement de terre, dans le but d'avertir le littoral en cas de nouvelles secousses.



Le DfID est briefé sur les actions des marins du *Chatham* à Batticaloa

De leur côté, la frégate HMS *Chatham* et le navire de réparation de la Royal Fleet Auxiliary *Diligence*, sont envoyés au large du Sri Lanka. Le *Chatham*, arrivé à Colombo le 06 janvier, met à disposition ses deux hélicoptères Lynx pour effectuer des missions de reconnaissance, de communication et de transport d'équipes de reconstructions. Le *Diligence* arrive le lendemain, après avoir récupéré du matériel et du fret humanitaire à Cochin en Inde, qu'il distribue dès son arrivée à Batticaloa. Il va par la suite permettre aux populations côtières, comme aux humanitaires et militaires, d'être approvisionnés en eau potable et en électricité, et servir de « bateau-mère » pour les barges qui vont apporter leur aide le long du littoral. L'équipage du *Chatham* est débarqué sur terre pour déblayer le terrain et principalement les accès aux hôpitaux, assainir les points d'eau et réparer les filets et bateaux de pêche des autochtones (parfois propulsés deux kilomètres plus loin que leur point d'ancrage par le tsunami) pour leur assurer un moyen de trouver de la nourriture. Le Secrétaire d'Etat au développement international, Hilary Benn, leur rend visite le 08 janvier pour s'assurer de l'avance des travaux. Les ingénieurs du *Diligence* ne sont pas en reste : ils sont envoyés à Manille réparer les générateurs électriques et leur programme de dessalement de l'eau. Les marins du bâtiment ont également reconstruit une église à la demande de leur chapelain, le

Frère Charles Howard ainsi que l'école pour fille Sainte Thérèse¹⁰⁵.

Des actions frileuses en Afghanistan ? :

Des actions civilo-militaires sont également planifiées lors des opérations extérieures, comme en Afghanistan récemment. Les missions de coopération civilo-militaires y sont confiées à différentes unités des trois armées, intégrées aux Joint CIMIC Group ou non, soutenus depuis l'été 2008 par des spécialistes appartenant aux Military Stabilisation Support Group (MSSG), dont six sont issus de la Royal Navy¹⁰⁶. Ces missions sont considérées comme l'un des meilleurs moyens pour faciliter la réalisation du plan de stabilisation du pays : c'est par conséquent devenu une priorité pour les hommes de sa Gracieuse Majesté. Il est à noter toutefois que de sévères critiques ont été émises envers les soldats et marins anglais en ce qui concerne les relations avec les populations civiles. Des autorités afghanes et américaines ont accusé les Britanniques de ne pas se lancer dans une grande politique d'actions civilo-militaires et de rester barricadés dans leurs camps, notamment dans la région du Helmand soumise à des attaques répétées de Talibans¹⁰⁷.

C'est oublier les nombreuses opérations de reconstructions lancées par les différentes unités notamment des Royal Marines qui ont lancé plusieurs programmes à l'origine de la rénovation de systèmes d'irrigations, d'écoles et d'hôpitaux dans la région de Kajaki entre autre. La totalité des actions civilo-militaires britanniques dans le Helmand pour l'année 2006-2007 a coûté 7.860.113 dollars au Royaume Uni¹⁰⁸. Les officiers britanniques en charge d'opérations civilo-militaires s'occupent également de missions touchant à la société afghane, comme la question de la femme dans ce pays. Le lieutenant de la Royal Navy Rebecca Parnell en tant que membre d'une équipe de coopération civilo-militaire s'est occupée du cas des femmes emprisonnées pour avoir été violées (peine reconnue par la charia)¹⁰⁹. Cette mission, exemple même de l'action humanitaire du civilo-militaire anglais, illustre la délicatesse

¹⁰⁵ Lieutenant Commander SELLERS Peter, *British military assistance to relief operations following the tsunami in the Indian Ocean is being provided under the name of Operation Garron*, Royal Navy

¹⁰⁶ Ministry of Defence, *The Comprehensive Approach: the point of war is not just to win but to make a better peace*, Ministry of Defence and Department for International Development, 11 décembre 2009, 7p.

¹⁰⁷ Ces accusations ont entre autre été révélées lors des premières fuites du site Internet Wikileaks

¹⁰⁸ Chiffres du Parlement britannique au 3 mai 2007, www.publications.parliament.uk

¹⁰⁹ ANONYME, *The Afghan women jailed for being victims of rape*, The Independent, 18 août 2008

d'opérer dans une région à la culture différente, où les volontés d'avancées sociales prônées par les armées occidentales se heurtent au traditionalisme local.

Si le principe de coopération civilo-militaire est au départ mis en place et appliqué par les armées et les marines des puissances occidentales, l'arrivée sur la scène internationale de nouveaux géants tels la Chine laisse transparaître un accroissement de ce type d'actions.

Nouvelles puissances, nouveaux acteurs civilo-militaires

Depuis plusieurs années, le nombre de pays cherchant à s'imposer comme acteurs de la vie internationale ne cesse de s'accroître. Cette volonté est habituellement suivie pour ces Etats, lorsqu'ils ont un littoral, par l'acquisition d'une flotte de haute mer : c'est par exemple le cas pour la Chine qui souhaite concurrencer l'influence des Etats-Unis dans la région Asie-Pacifique et sur le continent africain.

Coopération civilo-militaire en « Chinafrique » :

L'ouverture chinoise sur le monde passe pour Pékin par sa relation privilégiée avec l'Afrique. Avec la politique de Deng Xiaoping « *d'esprit gagnant-gagnant* », la Chine développe un vaste programme de coopération en Afrique, notamment dans le domaine du civilo-militaire. Cette aide provient entre autre des casques-bleus chinois qui participent depuis l'année 2003 à des opérations de maintien de la paix sur le continent. En 2007, ce sont plus de 1.500 hommes qui sont déployés sous le drapeau de l'ONU¹¹⁰. La marine de l'Armée populaire de libération est également engagée dans le golfe d'Aden contre la piraterie depuis 2008. Cette année là, pas moins d'un navire chinois sur cinq présent dans cette zone était victime d'attaques pirates selon le Ministère des Affaires Etrangères chinois. Face à la recrudescence de l'insécurité dans la région, Pékin a dépêché jusqu'à présent treize bâtiments de guerre qui ont assuré 179 convois et escortés 1.768 navires chinois ou représentant des intérêts pour la Chine¹¹¹. En 2010, Pékin accepte même de coopérer avec la coalition navale

¹¹⁰ BAL Marial et VALENTIN Laura, *La stratégie de puissance de la Chine en Afrique*, ESSEC, juin 2008, 76p.

¹¹¹ ERICKSON Andrew, *Oversea trumps overland: China's oil supply future is maritime*, China Signpost, 26

internationale patrouillant au large de la Somalie.

Cette implantation en Afrique, de plus en plus visible, conduit les soldats et marins chinois à mener des opérations de coopérations civilo-militaire. La plus médiatique et l'une des plus récentes, reste l'odyssée du navire hôpital Type 920 de la classe *Daishandao Arche de paix* AHH 866 (*Anwei* en chinois et *Peace ark* en anglais).



Le navire hôpital chinois *Arche de paix* en route pour les côtes africaines

Bâtiment de 10.000 tonnes lancé en 2007, l'*Arche de paix* dispose de 500 lits et huit blocs opératoires. Il est armé par un équipage de 200 personnes environ et peut accueillir près de 600 médecins et infirmiers. Les capacités médicales sont telles sur ce type de navire, qu'il ne peut militairement montrer toute son efficacité que lors de conflits de grande intensité. Pour résumer, l'intérêt de posséder un navire hôpital de cette envergure d'un point de vue purement militaire est à l'heure actuelle limité pour une Chine encore peu présente sur des théâtres d'opérations extérieures : ses engagements ne nécessitent pas 500 lits médicalisés en mer. Ce bâtiment a en réalité une vocation plus diplomatique que guerrière. La preuve en est sa

première mission qui a débuté fin août 2010¹¹².

« Mission Harmonie 2010 » :

Le 31 août pour être plus précis, le navire hôpital *Arche de paix* quitte son port d'attache de Zhoushan dans la province de Zhejiang, pour effectuer un périple de 15.000 miles nautiques en trois mois. Les 428 marins à son bord ont pour mission d'apporter un soutien médical aux hommes de la 6^e flotte d'escorte, engagée dans les opérations de lutte anti-piraterie dans le golfe d'Aden. Cinq pays doivent recevoir la visite de *l'Arche de paix* : Djibouti, la Tanzanie, le Kenya, les Seychelles et le Bangladesh. La raison première de sa mission est d'apporter un soutien médical et psychologique aux unités affectées dans la région. Toutefois, les médecins à bord du navire hôpital ont également collaboré à une vaste campagne d'actions civilo-militaires.

Chaque escale du bâtiment (dans l'ordre : Djibouti, Dar es Salaam en Tanzanie, Mombasa au Kenya, le port Victoria aux Seychelles et Chittagong pour le Bangladesh) dure cinq jours au cours desquels les marins chinois se livrent à un véritable « marathon » civilo-militaire. Plusieurs activités sont organisées : visites d'écoles, organisations d'évènements sportifs, formations des médecins militaires locaux et surtout mise à disposition de soins médicaux gratuits pour les populations civiles. Ces actions sont loin d'être réalisées dans un but purement humanitaire et font parti d'un vaste plan de coopération économique et militaire entre Pékin et ces pays qui ont tous signé des accords économiques avec la Chine. Le commandant du navire, l'amiral Hongmeng Xu a d'ailleurs rencontré les officiers généraux et les politiques de ces cinq Etats amis de la Chine.

Cette démarche de la part de l'Empire du milieu est à mettre en parallèle avec la tournée de l'USNS *Comfort* et du Bataillon de construction 202 des Seabees en Amérique latine et aux Caraïbes en 2004. Ces opérations, bien plus ambitieuses que ce que peut être le volet soutien aux populations civiles d'un déploiement *Corymbe*, commencent à se développer ce qui tend à montrer l'importance qu'elles peuvent avoir en terme de diplomatie et d'image. Si la France n'a pas les moyens, ni même réellement les besoins d'un tel type de bâtiment, il n'est

¹¹² MINGXIN Bi, *Chinese navy hospital ship sets sail on first overseas medical mission*, Chinese Government, 31 août 2010

La Marine nationale au service des populations civiles

inimaginable qu'un navire hôpital puisse apporter une plus-value aux activités diplomatiques de l'Union européenne. Armé et financé conjointement par les pays-membres et battant pavillon européen, un navire hôpital serait un bon moyen de soutenir les activités humanitaires de l'Europe auprès des pays côtiers en crise et par-là même affirmer le rôle et l'importance de l'Union à l'international.

Conclusion

La coopération civilo-militaire tient une place à part au sein des missions confiées à la Marine nationale. Encore discrets parmi les membres du GIACM, les marins montrent leur pleine capacité en matière d'opérations au profit des populations civiles lors des différentes escales qu'ils effectuent.

Il est toutefois important de préciser que les actions menées par la Marine pour les populations des pays visités s'inscrivent dans une vision élargie de la coopération civilo-militaire par rapport à celle qui est présentée dans la doctrine de 2005. Si dans cette dernière, la coopération est vue comme un soutien aux forces engagées sur un théâtre d'opérations, les marins par leurs actions sur le terrain, vont élargir cette définition.

Flotte hauturière, notre marine a vocation de naviguer sur tous les océans et les mers de la planète, sans pour autant être impliquée dans un conflit : le dispositif *Corymbe*, le tour du monde des élèves officiers à bord du groupe *Jeanne d'Arc*, les visites diplomatiques et bien d'autres sont autant de raisons de tisser des liens avec la population des pays accueillant nos navires.

Les actions civilo-militaires engagées par la France sont généralement modestes et peu coûteuses car elles sont toujours limitées dans le temps : à charge des membres des ONG et des gouvernements locaux de poursuivre les travaux engagés par les marins. Les travaux les plus ambitieux proviennent principalement des marins du GIACM dont les missions durent de quatre à six mois selon le théâtre d'opérations. Ce sont des programmes de reconstruction des régions en crise qui sont établis avec la recherche de partenariat auprès des entreprises françaises. Dans le cas d'actions organisées lors d'une escale, les projets sont bien plus modestes car les marins ne peuvent compter que sur quelques jours d'actions. Nous retrouvons alors le plus souvent des distributions de médicaments, nourriture et vêtements, de la remise à neuf de locaux et des tournées sanitaires.

Cette implication des armées dans la gestion de l'humanitaire risque de s'accroître au fil des années avec la recrudescence des catastrophes naturelles et des dégâts qu'elles provoquent. Pour l'année 2010, il a été dénombré 295 000 victimes de 950 catastrophes naturelles, soit le pire bilan depuis 1983 : il y avait jusqu'alors une moyenne annuelle de 66 000 victimes pour

615 catastrophes¹¹³. Actuellement, seules les armées ont la capacité à soutenir efficacement l'action des organisations en charge d'apporter leur aide aux populations frappées par ces fléaux.

Largement diffusées à travers différents médias, les actions de la coopération civilo-militaire et dans un cadre plus général, toutes les actions opérées au profit des populations civiles ont un but et ne sont pas organisées par la Marine nationale par un altruisme qui caractériserait plus les ONG que les militaires. En tant que soutien à la force, la coopération civilo-militaire doit apporter l'image d'une armée implantée et bien perçue par les populations prises dans un conflit. C'est également un effet de communication auprès des opinions publiques des Etats engagés dans des opérations extérieures, afin de ne pas passer pour une force d'occupation. Point faible de la France, l'implication des entreprises dans ce type d'actions : il est très difficile pour les armées d'intéresser des partenaires privés dans la reconstruction des pays en crise.

Face à ce constat, il est intéressant de noter que la France a une vision de la relation entre civils et militaires plutôt unique. Son passé colonial l'a formé à tisser des liens avec la population avec laquelle elle agit et elle s'est forgée une réputation de soldat bâtisseur. Cependant, la vision qu'elle possède des actions civilo-militaires semble bien plus réduite que celle des Etats-Unis voire même de la Chine. Ce sont des modèles proposant une coopération au sens large, qui inclut jusqu'aux interventions humanitaires et autres opérations purement tournées sur le civilo-militaire. Le Royaume Uni considère même la coopération civilo-militaire comme un prolongement des interventions humanitaires.

Les différents points forts et faibles de la doctrine de coopération civilo-militaire française sont actuellement analysés par une commission parlementaire dirigée par messieurs les députés Chambefort et Folliot. La définition même de la coopération, la frilosité des entreprises, les problèmes de coordinations interministérielles et la compétition naissante entre militaires et ONG, sont pointées du doigt¹¹⁴. Un rapport final doit être rendu au début de l'année 2011 à l'Assemblée nationale, qui devra donner une nouvelle direction aux actions

¹¹³ Chiffres proposés par l'assureur allemand Munich Re, relayé par le site Internet www.maxisciences.com

¹¹⁴ FOLLIOU Philippe, *Discours aux universités d'été de la Défense*, www.philippe-folliot.fr, 14 septembre 2010

La Marine nationale au service des populations civiles

civilo-militaires de la France. Il ne faudra toutefois pas tomber dans le piège de l'interventionnisme poussé à son extrême qui aurait pour conséquence la transformation du militaire en unique pilier de l'intervention humanitaire au dépend de sa fonction première et le civil, population ou organisme, en dépendant de cette aide fournie par les armées.

Bibliographie

Textes officiels français :

Amiral LANXADE Jacques, *Orientation pour la conception, la préparation, la planification, le commandement et l'emploi des forces françaises dans les opérations militaires fondées sur une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU*, mars 1995

Etat-major des Armées, *Directive d'orientation sur les actions civilo-militaires en Afrique*, 1300/DEF/EMA/COIA/ACM, 15 mai 2000

GAÏA Robert, *Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs*, JORF/AN/RP/2001/N°3167, Assemblée nationale, 2001, 128 p.

État-major des armées, *Concept interarmées d'actions civilo-militaires*, 227/DEF/EMA/EMP.1/NP, 18 mars 2002

Etat-major des armées, *Concept de sortie de crise*, n° 199/DEF/EMA/EMP.1, 19 février 2004

Etat-major des armées, *Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire PIA 09.100*, n° 262/DEF/EMA/EMP.1/NP, du 03 mars 2005, 43 p.

État-major des armées, *Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix PIA 03.121*, N° 970/ DEF/EMA/EMP.1/NP, 27 septembre 2007, 19p

DICOD Département média, *Éléments de langage : l'Action Civilo-Militaire*, Ministère de la Défense, 31 octobre 2007

CICDE, *Doctrine Interarmées d'Intervention Extérieure de Secours d'Urgence PIA-03 254*, n° 217 DEF/CICDE/NP, État-major des Armées, 16 septembre 2008, 73 p.

Ministère de la Défense, *Défense et Sécurité nationale le Livre blanc*, Odile Jacob, La Documentation française, 2008, 350 p., p. 24

FOLLIOT Philippe, *Discours aux universités d'été de la Défense*, www.philippe-folliot.fr, 14 septembre 2010

Textes officiels étrangers :

Joint Chiefs of Staff, *Doctrine for Joint Civil Affairs Joint Pub 3-57*, 21 juin 1995, 87 p.

Ministry of Defence, *Civil-Military Co-operations (CIMIC) Joint Doctrine and Development Center*, novembre 2000

Joint Chief of Staff, *Joint Doctrine for Civil Affairs Joint publication 3-57.1*, 14 avril 2003, 151 p.

OTAN, *Civil-Military Co-operations (CIMIC) Doctrine AJP-9*, juin 2003, 57 p.

Ministry of Defence, *Civil-Military Co-operations (CIMIC) Joint Doctrine Publication 3-90*, avril 2006, 46 p.

Department of the Army, *Joint Civil Affairs Operations and Joint Civil Military Operations Planning Guide GTA 41-01-004*, septembre 2007, 116 p.

Joint Chief of Staff, *Civil Military Operations Joint publication 3-57*, 08 juillet 2008, 185 p.

Ministry of Defence, *The Comprehensive Approach: the point of war is not just to win but to make a better peace*, Ministry of Defence and Department for International Development, 11 décembre 2009, 7p.

SERAFINO Nina, *Peacekeeping/Stabilization and Conflict Transitions: background and congressional action on the civilian response/reserve corps and other civilian stabilization and reconstruction capabilities*, Congressional Research Service, 17 février 2010, 26 p.

ONU, *Civil-Military Coordination in UN integrated peacekeeping missions (UN-CIMIC)*, octobre 2010, 17 p.

Retours d'expériences :

Lieutenant Commander SELLERS Peter, *British military assistance to relief operations following the tsunami in the Indian Ocean is being provided under the name of Operation Garron*, Royal Navy

Lieutenant de vaisseau GILLY Vincent, *Compte rendu de fin de mission*, Groupe Interarmées pour les Actions Civilo-Militaires, 05 juillet 2009, 10 p.

Lieutenant de vaisseau GILLY Vincent, *Consignes pour l'officier de liaison*, Groupe Interarmées pour les Actions Civilo-Militaires, 05 juillet 2009, 10 p.

Publications de la Marine nationale :

Lieutenant de Vaisseau LACARRIERE Valérie, *Marine nationale et actions civilo-militaires*, dans « Bulletin d'études de la Marine », n° 38, juin 2007, 103 p.

Lieutenant de Vaisseau DUMONT Alexandre, *Politique de conduite des actions civilo-militaires dans le golfe de Guinée*, dans « Bulletin d'études de la Marine », n° 38, juin 2007, 103 p.

MONTANIE Emmanuel, *Les pays en sortie de crise entre intelligence économique et marché de niches*, dans « Bulletin d'Etudes de la Marine », n° 38, juin 2007, 103 p.

Maître principal PRIGENT Christian, *Un autre front : la lutte anti-pollution*, in Infos Marine Réserve, mars 2007, 31 p., p.20-21

Centre d'études supérieures de la Marine pôle rayonnement, *Mission Corymbe*, dans « Brèves Marine » n° 89, Marine nationale, 10 avril 2009

Monsieur l'ambassadeur EMIE Bernard, *Diplomatie et Marine au cœur de la crise libanaise de l'été 2006*, dans Infos Marine Réserve, mars 2010, 33 p., p. 24

Publications de la Défense :

DUMONTET FABVIER Hélène, Colonel DARY, Commandant DOYON, Lieutenant-colonel de LAPASSE, Major BERNARD, *L'action civilo-militaire*, p. n° 10

GERVAIS Victor, *Pratiques et Ambiguïtés de la coopération civilo-militaire française*, C2SD

BABINET Christophe, DIALLO Alpha, MAUNY Anne-Catherine, *La Marine et les actions civilo-militaires*, Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense, 2005, 204 p., pp. n° 33-34

HUGUES Jean-Pierre, *La coopération civilo-militaire en temps de crise : l'expérience des inondations du Gard de 2002 et 2003*, Doctrine, mars 2005

Capitaine de frégate BAUDONNIERE, *Vers un nouvel espace humanitaire*, dans La tribune du CID, octobre 2006

Centre de doctrine d'emploi des forces, *Le développement un défi aux relations entre forces armées et organisations civiles en Afghanistan*, dans Cahier de la recherche doctrinale, septembre 2010, 79 p.

Ouvrages spécialisés :

TARDY Thierry, *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995)*, ed Bruylant, Bruxelles, 1999, 504 p.

COUTAU-BEGARIE Hervé, *Le meilleur des ambassadeurs, théorie et pratique de la diplomatie navale*, Bibliothèque Stratégique, ed Economica, 2010, 383 p.

Revue spécialisée :

Professeur NYE Joseph Jr., *Concept de soft power*, Foreign Policy, 1990

GOURLAY Catriona, *Des partenaires distants : la coopération civilo-militaire dans les*

interventions humanitaires, 2000

GORDON Stuart, *Understanding the priorities for civil-military co-operation (CIMIC)*, Royal Military Academy Sandhurst, 2001, 32 p.

SISCO Stéphane, *Aujourd'hui, la France n'a pas de stratégie humanitaire d'Etat à l'américaine*, Lettre Sentinel n° 9, novembre 2003.

GUILHOU Xavier, *Conditions de rétablissement du fonctionnement d'un port civil dans un pays en crise*, Etude, 18 septembre 2005

BAL Marial et VALENTIN Laura, *La stratégie de puissance de la Chine en Afrique*, ESSEC, juin 2008, 76p.

ANONYME, *We are not humanitarian, so who are CIMIC?*, webarchive.nationalarchives.gov.uk, 13 décembre 2006

Professeur NYE Joseph Jr., *Think again : soft power*, 2010

ERICKSON Andrew, *Oversea trumps overland: China's oil supply future is maritime*, China Signpost, 26 mai 2010

FRISSE Nicolas, *Haïti : la nouvelle vocation humanitaire des forces armées ?*, dans *La Revue Internationale et Stratégique*, été 2010, 191p., pp. 57-62

FELIGONDE Amaury, *La coopération civile en Afghanistan une coûteuse illusion ?*, Focus stratégique n° 24, août 2010, 43 p.

MINGXIN Bi, *Chinese navy hospital ship sets sail on first overseas medical mission*, Chinese Government, 31 août 2010

MAKKI Sami, *Les enjeux de l'intégration civilo-militaire aux Etats-Unis : regards d'un sociologue embarqué dans les nouveaux réseaux hybrides*, Politique américaine n° 17, octobre 2010

Mémoires :

DE GEOFFROY Véronique, *Quel rôle pour les armées dans la réhabilitation*, Université Aix-Marseille III, septembre 2008, 42p.

LE HUNSEC Mathieu, *La Marine nationale lien privilégiée des rapports franco-africains : des indépendances africaines aux missions Corymbe*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2009, 253 p.

Presse :

ANONYME, *The Afghan women jailed for being victims of rape*, The Independent, 18 août 2008

ANONYME, *Chine, la santé au service de la diplomatie*, Marine n° 229, octobre 2010

Interview de monsieur FALCO Hubert, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Le Point.fr, 03 novembre 2010

GROTIUS, *Pourquoi Ben Laden n'aime pas les humanitaires*, Mediapart, 30 novembre 2010

Sites Internet :

Site Internet de la Marine nationale : www.defense.gouv.fr/marine

Site Internet de l'ambassade française au Ghana : www.ambafrance-gh.org

Site Internet des journaux de bord des bâtiments de la Marine nationale : jdb.marine.defense.gouv.fr

Site Internet du BPC Tonnerre : bpctonnerre.fr

Site Internet Mer et Marine : meretmarine.com

La Marine nationale au service des populations civiles

Site Internet de l'U.S. Navy : www.navy.mil

Site Internet de l'association des Civils Affairs : civilaffairsassoc.org

Site Internet de l'U.S. African Command : www.africom.mil

Site Internet de la Royal Navy : www.royalnavy.mod.uk

Site Internet des publications du Parlement britannique : www.publications.parliament.uk

Vidéo :

Armée de Terre, *Reconstruire ensemble : civils et militaires, convergence des efforts*, Compact disc, 13 novembre 2007

Le Figaro, *Découvrez la coopération civilo-militaire (Lyon)*, videos.lefigaro.fr, 5 mai 2010

Frégate Chevalier Paul, *Action civilo-militaire en Haïti*, dailymotion.com, 3 juin 2010

Two Six TV, *The Royal Navy : Humanitarian roles*, youtube.com, 16 juin 2010

De nombreuses vidéos sur les Maritime Civil Affairs Teams peuvent être visionnées sur www.youtube.com